

INSTITUTION
DES SOURDS
ET MUETS,

OU

RECUEIL DES EXERCICES
soutenus par les Sourds & Muets pendant les Années 1771, 1772, 1773 & 1774;

AVEC

LES LETTRES

QUI ont accompagné les Programmes de chacun de ces Exercices.



Par
Abbe Charles Michel de l'Epee

A PARIS,

De l'Imprimerie de BUTARD, rue S. Jacques, à la Vérité.

M. DCC. LXXIV.

Avec Approbation & Permission.

EXERCICE
DES SOURDS & MUETS,
en 1774.

FRANÇOISE ARNAUD, MARGUERITE AUGÉ, ADELAÏDE BERNARD, MARTINE LORRIN, Sourdes & Muettes, & LOUIS-CLEMENT DE LA PUJADE, Sourd & Muet, répondront en François, en latin, en Italien & en Eſpagnol.

JEAN-BAPTISTE PREMOIS, Sourd & Muet, répondra en François, en Latin & en Allemand.

AUGUSTIN ROUSSEL, Sourd & Muet, répondra en François, en Latin & en Anglois.

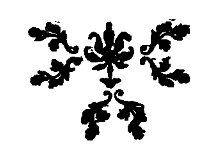
JEAN FROMENT, Sourd & Muet, & HENRIETTE GODARD, Sourde & Muette, répondront en François & en Latin.

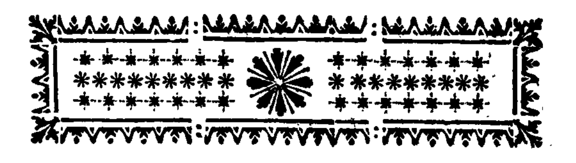
GENEVIEVE LORRIN, Sourde & Muette, répondra en François seulement.

L'Exercice sera ouvert par JEAN-FRANÇOIS-ELISABETH DE DEYDIER, Sourd & Muet.

☞ Cet Exercice se fera le *Mercredi 31 Août 1774*, chez M. l'Abbé DE L'EPÉE, rue des Moulins, Butte S. Roch, depuis *trois heures* jusqu'à *cinq*.

Et sans autre interruption que celle qui sera nécessaire pour qu'on puisse sortir & faire place à d'autres assistans, on en fera un second, depuis *cinq heures* jusqu'à *sept*.





AVERTISSEMENT.

VOICI *le Quatrieme Exercice de* SOURDS & MUETS *que nous avons l'honneur de présenter au Public; mais ce sera le dernier. Nous aurions cru manquer à un devoir indispensable, si nous eussions retenu dans le secret une œuvre, dont la génération présente & la future pouvoient retirer de grands avantages.*

Mais nos preuves étant duement faites, il est temps de nous soustraire à un concours, qui n'est

plus nécessaire pour cette même œuvre qui seule nous intéresse ; & si les Sourds & Muets qui naîtront après nous ne trouvent personne pour les instruire, ce ne sera pas notre faute : on ne peut ignorer toutes les avances que nous avons faites à cet égard.

En prenant congé du Public (sans quitter néanmoins nos instructions ordinaires, & sans renoncer même à des exercices particuliers en présence d'une quarantaine d'amis), nous n'épargnons rien pour laisser entre les mains d'un grand nombre de personnes la preuve sensible & subsistante de ce que peuvent faire des Sourds & Muets lorsqu'on s'ap-

plique à leur instruction. Puisse ce gage de notre amour envers les Sourds & Muets présens & futurs, déterminer tôt ou tard quelque Puissance à former pour eux un établissement!

On aura dans ce Recueil les trois Lettres que nous avons données successivement, en 1771, 72, *&* 73. *Ceux qui les auront lues dans le temps, trouveront à la page* 45, *la quatrieme, qui paroît aujourd'hui pour la premiere fois. Elle est plus longue que les autres; mais quelques personnes auxquelles nous l'avons communiquée, ne font point difficulté de dire, qu'elle est la plus intéressante.*

On verra ensuite les différentes

matieres ſur leſquelles nos Sourds & Muets ont répondu en pluſieurs Langues dans les Exercices précédens.

Enfin on trouvera à la p. 88 ce qui doit faire le ſujet du dernier Exercice que nous annonçons.

Le jeune Sourd & Muet, qui devoit prononcer en 1772 le petit Diſcours Latin, que nous avons mis à la fin de ce Recueil, n'ayant pu le faire alors, parce qu'il étoit malade, il le prononcera au commencement de celui-ci. Nous aurions deſiré le terminer comme celui de l'année derniere, par une petite Diſpute Philoſophique; la multiplicité de l'ouvrage y a mis un obſtacle invincible.



LETTRE Ire

De M. l'Abbé ***, Instituteur des Sourds & Muets,

*A M. l'Abbé ***, son intime ami, en 1771.*



VOus êtes étonné, Monsieur & très-cher ami, de ce que j'enseigne quatre langues à des filles sourdes & muettes. N'est-ce pas assez, dites-vous, d'entreprendre & de réussir à leur en montrer une seule? Pourquoi deux? Mais quatre! C'est marteler à pure perte la tête de ces pauvres enfans.

Vous n'êtes pas le seul, mon cher ami, qui pensiez de cette maniere: plusieurs autres personnes respectables & d'un vrai mérite, m'ont fait cette même objection. Je vais donc vous rendre compte des motifs qui m'ont déterminé à suivre cette conduite, & vous exposer, en premier

lieu, quel est l'avantage & même la nécessité de deux langues différentes.

Apprendre à des Sourds & Muets de quelle maniere ils doivent disposer leurs organes, pour rendre des sons & former des paroles distinctes, est une opération qui n'est certainement ni longue, ni pénible.

Trois ou quatre leçons avancent beaucoup cet ouvrage, si elles ne le consomment pas (en suivant la méthode de Bonnet, Espagnol, imprimée il y a cent cinquante ans). Il ne s'agit plus que de leur faire acquérir de l'usage : & cela ne me regarde point; c'est l'affaire des personnes qui demeurent avec eux, ou d'un maître ordinaire qui montre à lire à des enfans.

Mais ces parlans de nouvelle fabrique, cherchent toujours à s'expliquer en bref; semblables à un petit enfant qui ne sçait aucune langue, & qui ne fait encore que balbutier. Une ou deux paroles prononcées plus ou moins distinctement, & accompagnées de signes souvent très-équivoques, paroissent à leurs yeux des phrases

entieres, & que nous devons entendre. S'il arrive que nous ne devinions pas ce que ce langage, qui n'a ni regle ni ordre, signifie dans leur intention, ils croient que c'est notre faute, & quelquefois ils s'en fâchent. Notre façon de nous exprimer de vive voix, ou par écrit, ou même par des signes artistement combinés, les impatiente; & ils ne le dissimulent pas.

Il faut cependant les déshabituer de leur langage arbitraire, & les amener non seulement à entendre, mais à composer eux-mêmes des phrases, sans quoi nous ne serons jamais certains de la solidité de leur instruction.

Or j'ai pensé que j'y réussirois, en leur faisant apprendre une seconde langue, dont les mots seroient arrangés dans un ordre différent de ceux de la nôtre, & en les obligeant de traduire de cette langue en François. C'est ce qui m'a déterminé à leur enseigner le Latin. D'ailleurs, il s'agissoit de faire entrer dans leur esprit des regles de construction du discours. Or celles de la langue latine sont plus précises, en plus petit nombre, &

plus faciles à retenir. La distinction des cas & le régime des verbes & des prépositions s'y annoncent d'une maniere bien plus sensible, &c. &c.

Je suppose, Monsieur, que cette raison vous réconcilie avec le Latin des sourdes & muettes. Ne pourrons-nous pas obtenir la même grace pour l'Italien & l'Espagnol ? Ces deux langues, dites-vous, peuvent-elles être nécessaires à des sourdes & muettes Françoises ? Ma réponse doit vous contenter, mon cher ami : non, rien de moins nécessaire. Pourquoi donc, ajouterez-vous, pourquoi les leur faire apprendre ?

Pourquoi ? C'est parce que je suis mortel. Cette raison vous étonne : un moment de patience, & votre surprise ne sera pas de longue durée.

Une partie très-considérable de ma carriere est déjà fournie, puisque je touche presqu'à soixante ans. Dites-moi donc, s'il vous plaît, Monsieur, qui est-ce qui instruira des sourds après moi ? Cet ouvrage est pénible par l'assiduité qu'il demande; il engage à des dépenses, & il ne rapporte rien,

Trois pierres d'achoppement pour bien des personnes qui seroient d'ailleurs en état de s'y appliquer.

Je me suis donc imaginé qu'en faisant faire à mes éleves un exercice public en quatre langues, exercice où chacun auroit la liberté de les interroger dans celles des quatre langues qu'il voudroit, sur la matiere proposée (qu'on ne leur a point fait apprendre par demandes & par réponses), il en résulteroit évidemment que les Sourds & Muets sont susceptibles d'instruction comme les autres enfans. En conséquence, je me suis flatté qu'il se trouveroit peut-être quelque Puissance qui voudroit en former une maison dans ses Etats. Dès-lors, il y auroit quelqu'un après moi (il n'importe en quel pays) qui continueroit cette œuvre, & tôt ou tard d'autres Puissances en reconnoîtroient l'avantage. Est-ce illusion ou erreur de ma part? Je vous en fais juge.

Vous me demanderez sans doute, mon cher ami, comment on s'y prendroit ailleurs pour l'établissement de cette instruction. Rien de plus facile

& de moins dispendieux. Il ne faudroit que m'envoyer quelqu'un d'intelligent, avec une Méthode & un Dictionnaire de son pays. Je puis assurer qu'à l'aide de mes signes méthodiques, également applicables à toute langue, nous nous entendrions dès le premier jour, de quelque langue & de quelque nation qu'il pût être ; & qu'en six mois au plus je renverrois chez lui ce nouveau maître des Sourds & Muets en état de conduire parfaitement sa maison.

Telle est, Monsieur, l'unique récompense que je me propose en ce monde, & je déclare très-expressément que je n'en accepterois aucune autre, de quelque part qu'elle me fût offerte : (*Gratis accepistis, gratis date.* Matth. 10, 8).

Il est bien à desirer, mon cher ami, qu'on se défasse de ce préjugé presque universel, que l'instruction des Sourds & Muets est une opération très-difficile. Entretenir le public dans cette pensée, ce seroit de ma part un vrai charlatanisme. L'œuvre est extraordinaire, j'en conviens ; mais elle n'est

pas difficile. En venant chez moi pour aſſiſter à nos leçons, chacun s'attend à y voir quelque heureuſe invention, qui ſoit un effort de l'art, pour faciliter le langage, & développer l'intelligence de mes diſciples; mais on ne trouve qu'une méthode très-ſimple, qui ſe ſaiſit à l'inſtant, & dont on conçoit tout d'un coup la liaiſon infaillible avec le ſuccès.

J'oſe en prendre à témoin les Princes du Sang, Ducs, & autres Seigneurs de la Cour, Ambaſſadeurs des Cours étrangeres, Magiſtrats, Eccléſiaſtiques, & autres perſonnes de toute condition, qui ont honoré de leur préſence quelques-unes de nos leçons.

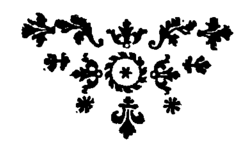
La patience, accompagnée d'une grande douceur, eſt le principal talent qui ſoit néceſſaire au maître; en y joignant de l'ordre dans ſes idées & un peu d'imagination, il n'en faut pas davantage. Les Dames s'écrient quelquefois qu'il y a du ſortilege; on en rit, & le grimoire n'en paroît pas plus obſcur.

Le nombre des Sourds & Muets eſt

beaucoup plus grand qu'on ne pense. Je me suis chargé de l'instruction d'une trentaine, & on prétend qu'il peut y en avoir deux cents dans Paris; donc, toute proportion gardée, il doit y en avoir environ trois mille dans le royaume. Je présume qu'il en est de même des autres pays. Ne seroit-ce pas un grand bien de venir au secours d'une portion si considérable de l'humanité, qui se trouve presque réduite à la condition des bêtes, lorsque personne ne les instruit?

Voilà, Monsieur & très-cher ami, en peu de mots, les raisons de ma conduite, mes desirs & mes espérances.

Vous sçavez avec quels sentimens je suis, pour la vie, V. T. H.



LETTRE II
DE L'INSTITUTEUR DES SOURDS ET MUETS,

*A M. l'Abbé ***, en 1772.*

L'ŒUVRE à laquelle vous vous intéressez, Monsieur & très-cher ami, n'a trouvé jusqu'à présent aucun contradicteur dans le grand nombre des personnes qui ont cru devoir assister à quelques-unes de nos leçons avant que d'en porter un jugement définitif. La simplicité de notre méthode & l'étendue de l'application qu'on en peut faire, ont convaincu toute personne intelligente, que l'instruction des Sourds & Muets n'étoit pas une opération aussi difficile qu'on se l'imagine ordinairement.

Mais il est aisé de critiquer ce qu'on ignore, & de déclarer même impossible ce qu'on n'a pas vu jusqu'à présent, & qu'on se persuade à soi-même qu'on ne pourroit pas faire. C'est la

conduite que tiennent des Théologiens en très-petit nombre (désavoués en cela par leurs confreres) & quelques Philosophes, qui s'en sont même expliqués dans leurs ouvrages. S'ils cherchoient la lumiere, ils devroient sans doute proposer leurs difficultés à celui même qui, de deux choses l'une, ou doit être en état de les résoudre, ou n'auroit d'autre parti à prendre que celui d'abandonner une œuvre qu'il auroit témérairement entreprise, n'ayant pas trouvé les moyens d'y réussir.

Il faut donc, Monsieur & cher ami, répondre aux difficultés des uns & des autres, quoiqu'elles ne parviennent pas directement jusqu'à nous. Ce sont d'abord quelques Théologiens, d'ailleurs respectables, qui prononcent d'un ton grave & décisif, que la foi venant de ce qu'on a entendu, selon ces paroles de l'Apôtre, *fides ex auditu*, il est impossible d'en faire entrer les vérités saintes dans l'esprit & le cœur de pauvres enfans, dont les oreilles ont été fermées dès leur naissance.

Supposons donc un infidele renfermé par des ordres supérieurs & totalement séquestré du commerce avec les autres hommes, mais auquel on pourroit faire tenir quelques écrits par un moyen semblable à celui dont il est parlé dans les Commentaires de Jules César (une lettre attachée à une fleche). Ces Messieurs se croiront-ils hors d'état de l'instruire par ce moyen, & prononceront-ils en dernier ressort, que même, avec le secours de la grace, il ne pourra, sans miracle, entendre & goûter les motifs de crédibilité de notre Religion, & captiver ensuite son entendement sous le joug des vérités saintes qu'elle enseigne ? En leur attribuant une telle pensée, je croirois déshonorer leur lumiere. Cependant il faut le dire, ou renoncer à l'interprétation qu'ils donnent aux paroles de saint Paul.

Nous sçavons, Monsieur, & c'est ce que l'Apôtre a voulu nous enseigner, que l'esprit de l'homme, tel pénétrant qu'il puisse être, ne parviendra jamais à découvrir par lui-même les vérités & les mysteres de notre

Religion. Il faut néceſſairement qu'on les lui annonce, afin qu'il ſe convertiſſe des ténèbres à la lumière; mais il importe peu que ce ſoit de vive voix ou par écrit que ſe conſomme ce grand ouvrage de la miſéricorde divine.

Ecoutons un célebre Docteur, que nous regardons tous comme un profond Théologien & un des plus habiles commentateurs des divines Ecritures (c'eſt d'Eſtius dont je parle). Voici comme il s'exprime ſur ce texte de ſaint Paul : » La lecture des vérités » ſaintes de notre Religion, qui ſe » fait par le ſecours des yeux, eſt com» priſe dans ces paroles de l'Apôtre, » *ex auditu* : car s'il eſt vrai que le » plus grand nombre de ceux qui ſe » ſont convertis à la foi, n'en ont » appris les vérités ſaintes que par le » canal des miniſtres qui les leur ont » prêchées, on ne peut pas diſconve» nir non plus qu'il n'y en ait eu beau» coup auxquels ces vérités ſaintes » ont été tranſmiſes par la lecture. Les » ſaints Evangiles ont été écrits, afin » qu'en les liſant on crût les vérités

» saintes qu'ils renferment; *Ces choses*
» *ont été écrites*, dit l'Apôtre saint Jean
» dans son Evangile (chap. 20, v. 31),
» *afin que vous croyiez que Jesus est le*
» *Fils de Dieu, & qu'en croyant, vous*
» *ayez la vie en son nom* ».

Nous ne dissimulerons point qu'Estius ajoute sur le champ, qu'à l'égard des sourds de naissance, saint Augustin a pensé que leur situation même formoit un obstacle invincible à la réception de la foi, *quod vitium ipsam impedit fidem*. Mais la raison qu'il en donne, bien-loin de nous être contraire, se tourne en preuve de la vérité que nous soutenons; c'est, dit-il, parce que le sourd de naissance ne pouvant apprendre à connoître les lettres, il lui est impossible de recevoir la foi par le moyen de la lecture: *Nam surdus natus litteras, quibus lectis fidem concipiat, discere non potest.*

Estius ne sçavoit pas, & saint Augustin lui-même n'avoit pas conjecturé qu'on pût apprendre en moins de deux heures les vingt-quatre lettres de l'alphabet à un Sourd & Muet intelligent, & sur le champ même lui

en faire faire uſage, pour diſcerner les noms des choſes principales qui nous environnent de plus près, & ne point confondre ces noms les uns avec les autres.

Ils imaginoient encore moins qu'on pût facilement apprendre à des Sourds & Muets de naiſſance à décliner & à conjuguer ; leur faire obſerver les cas, les nombres & les genres des noms, diſtinguer entre ceux-ci les ſubſtantifs d'avec les adjectifs, connoître l'uſage des pronoms & de quelques particules qui en tiennent lieu ; ſçavoir ce que c'eſt qu'un verbe, la différence de l'actif & du paſſif, leurs perſonnes, leurs temps & leurs modes; enfin à quoi ſervent les adverbes, les prépoſitions & les conjonctions.

Ils ne ſe figuroient point non plus qu'on pût employer avec les Sourds & Muets trois ſortes de langages : 1°. Celui de ſignes méthodiques artiſtement combinés; 2°. celui de l'Ecriture; 3°. le langage même de vive voix, en leur apprenant à diſtinguer par le mouvement de la langue, des

levres, des joues, &c. les paroles qu'on leur adreſſe.

Ce dernier paroîtra peut-être incroyable à pluſieurs perſonnes ; mais il eſt certain que de temps en temps nous diſtons nos leçons de vive voix & ſans faire aucun ſigne. L'opération eſt tant ſoit peu plus longue, & c'eſt ce qui nous empêche d'en faire un uſage ordinaire, en quoi je conviens tout ſimplement que nous pouvons avoir tort.

Si le ſaint Docteur & le Commentateur des divines Ecritures euſſent connu ces différens ſecrets, ils auroient aſſuré, par une ſuite néceſſaire de leurs propres principes, que les Sourds & Muets pouvant lire, comme les autres hommes, ils peuvent concevoir la foi par la lecture ; qu'un miniſtre de la parole de Dieu peut auſſi leur être envoyé pour la leur annoncer par écrit, & les conduire juſqu'à la foi des vérités de notre Religion ; ils n'auroient pas manqué d'ajouter que c'eſt en cette maniere que peuvent s'accomplir en eux ces paroles de l'Apôtre, *fides ex auditu* ; & que

ces hommes, conduits jusqu'à cet heureux terme par un effet de la grace & de la miséricorde de Dieu, peuvent s'écrier comme les autres dans de saints transports de reconnoissance & de joie : *Quils sont beaux les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile, de ceux qui annoncent les vrais biens !*

N'en est-ce point assez, mon cher ami, pour convaincre des Théologiens, qui ne jugeoient, comme Estius, que de ce qu'ils ne sçavoient pas, mais dont ils auroient pu s'instruire en nous honorant d'une seule visite ? Peut-être (& ils n'auroient pas été les premiers de leur espece à qui cela seroit arrivé) que leurs propres larmes eussent été une preuve sensible de leur conviction.

Les Philosophes nous donneront plus d'ouvrage.

Quelques-uns de ces Messieurs, fortement prévenus de ce principe (que nous ne discuterons point ici, parce qu'il est étranger à la matiere que nous traitons) qu'il n'est rien dans notre esprit, qui n'y soit entré par nos sens, regardent l'instruction

des Sourds & Muets comme impossible, parce qu'ils sont dénués du secours de l'entendement extérieur.

N'avons-nous donc qu'un seul sens? ou le défaut de l'un ne peut-il être suppléé par le ministere d'un autre ?

Commençons par un axiome que nous avons appris avec les premiers élémens de Logique, *ab actu ad posse valet consecutio :* on ne peut regarder comme impossible ce qui est réellement exécuté. Or nous avons dans Paris, & on le montrera à ces Messieurs autant de fois qu'ils voudront, un sourd & muet de naissance (M. Saboureux de Fontenai), à l'instruction duquel je n'ai point contribué (*), qui soutient par écrit des disputes en regle, non seulement sur les différens objets des conversations ordinaires, mais même sur des sciences dont le commun des hommes n'est pas instruit.

(*) C'est aux talens de M. Perreire, que M. de Fontenai est redevable de l'instruction de la langue Françoise. Une autre personne s'est chargée de lui apprendre sa Religion, ensuite il s'est appris lui-même plusieurs langues par le secours des Méthodes & des Dictionnaires.

Je l'ai éprouvé moi-même plusieurs fois, parce que nous n'avons pas toujours été d'accord sur différens articles ; mais je l'ai vu plus souvent aux prises avec d'autres personnes, & notamment avec un Monsieur qui s'entretenoit avec lui (par écrit) sur la génération des plantes : la conversation les conduisit jusqu'à la production des champignons ; ce qui occasionna entre ces deux Messieurs une dispute d'une demi-heure, qui devint très-active de part & d'autre. M. de Fontenai travaille maintenant à un ouvrage qu'il espere donner au public.

Je défie qu'on puisse objecter rien de solide contre cette démonstration de fait. Mais entrons dans le fond même de la matiere. C'est par les oreilles que nous avons été instruits, & les sons articulés ont servi de véhicule aux connoissances qu'on a fait entrer dans nos esprits. Or les idées n'ont pas plus de liaison naturelle avec des sons articulés qu'avec des caracteres tracés par écrit. Ces deux moyens sont incapables par eux-mêmes de nous en fournir aucune. Il

faut néceſſairement qu'un genre d'expreſſions primitives & communes à tout le genre humain leur donne de l'activité.

En vain répéteroit-on cent & cent fois à un enfant les noms de *porte*, de *fenêtre*, & de *cheminée*; il n'attacheroit aucune idée à ces expreſſions, & ne ſçauroit jamais ce dont on parleroit, ſi on ne regardoit pas en même temps ces objets, ou ſi quelque ſigne n'y fixoit ſon attention.

Le ſigne des yeux ou de la main eſt donc le premier langage, qui lui fait comprendre ce que ces ſons articulés ſignifient dans l'intention de ceux qui les prononcent; & toutes les fois qu'on lui répétera dans la ſuite ces mêmes mots, ils ne feront que rappeller à ſon eſprit ce qu'ils n'étoient pas capables d'y faire entrer en premiere inſtance.

Il en eſt de même par rapport à l'inſtruction des Sourds & Muets. Ce ſeroit en vain que nous préſenterions à leurs yeux, ſur des cartes différentes, les trois noms que nous avons donnés pour exemple, ſi le ſigne des

yeux ou de la main ne leur annonçoit ce que nous prétendons désigner par ces différens caracteres : mais ayant fixé leurs yeux sur ces objets, & leur ayant fait considérer à diverses reprises les différens caracteres que nous avons tracés par écrit ; toutes les fois qu'ils verront ces mêmes caracteres arrangés de la même maniere, ils rappelleront à leur esprit ce dont nous voulons les entretenir. Ces caracteres deviendront donc entr'eux & nous un moyen de communication réciproque de nos idées, plus embarrassant par la longueur de l'opération, mais aussi certain que le peuvent être les sons articulés entre des personnes qui entendent.

On nous demandera peut-être comment il est possible de faire entrer dans l'esprit des Sourds & Muets cette multitude de connoissances qu'une conversation toute des plus ordinaires suppose nécessairement. Comment ? Elles sont entrées dans nos esprits par nos oreilles ; mais chacun des termes qui concourt à les exprimer, a été précédé dans son principe

par quelque signe extérieur, qui en fixoit le sens. Elles entreront également dans l'esprit des Sourds & Muets par leurs yeux, parce que chacun des termes qu'on trace par écrit pour les exprimer, a été précédé dans son principe par quelque signe extérieur, qui leur en apprenoit la signification.

Tous les mots d'une langue sont-ils donc susceptibles d'être exprimés par des signes? Oui, sans doute; & si cela n'étoit pas, leur signification ne seroit jamais entrée dans nos esprits par nos oreilles. Il a fallu dans l'origine, qu'on nous apprît la convention faite entre les hommes de tel ou tel pays, de se servir de tel ou tel mot, pour exprimer telle ou telle chose qu'on nous indiquoit. Ces mots étoient absolument incapables de nous fournir aucune idée, puisqu'ils n'avoient de liaison naturelle avec aucune.

Le langage des signes est plus expressif que tout autre, parce qu'il est naturel, & que les autres ne le sont pas. En le réduisant en art méthodique, il seroit capable de former entre

tous les hommes un langage universel. Aussi nos signes sont-ils absolument les mêmes dans les différentes langues dans lesquelles nous instruisons nos Sourds & Muets.

C'est ce langage qui nous sert continuellement avec eux. A l'aide des signes méthodiques, ils écrivent indistinctement tout ce que nous voulons (une lettre qu'on tire de sa poche, ou quelqu'autre chose semblable) avec la légereté d'un secretaire, pourvu néanmoins qu'il ne s'y agisse pas de quelque art ou de quelque science dont ils n'aient pas d'idée.

En veut-on un témoin non suspect? M. Perreire en a fait l'épreuve. Nous ayant fait l'honneur d'assister à une de nos leçons, & s'étant placé vis-à-vis de moi (la table entre nous deux) ayant à sa gauche une Sourde & Muette; cette jeune personne, sur mes signes, lui a rendu par écrit les cinq ou six premieres lignes d'une lettre qu'il m'avoit donnée pour essai; après quoi, ce Monsieur nous a arrêtés en me disant: *En voilà assez, Monsieur; je ne l'aurois jamais cru : vous*

avez donc autant de ſignes, que les Chinois ont de caracteres. La différence qu'il y a entre nos ſignes & les caracteres Chinois, c'eſt que ceux-ci n'ont pas de liaiſon naturelle avec les choſes qu'ils doivent ſignifier; nos ſignes, au contraire, ſont toujours pris dans la nature, ou en la ſaiſiſſant à la volée, quand elle ſe préſente d'elle-même, ou en y ramenant par le ſecours de l'analyſe, lorſqu'elle ne s'offre pas en premiere inſtance.

Nous donnerons volontiers une eſpece de *Proſpectus* général de la maniere dont nous procédons dans cette inſtruction.

Nous fixons d'abord les ſignes des trois perſonnes du ſingulier & de celles du plurier, parce que c'eſt ce qu'il y a de plus facile; delà nous paſſons aux temps & aux modes, & nous donnons à chacun d'eux des ſignes que les connoiſſeurs trouvent ſimples & naturels, & par conſéquent très-faciles à retenir. Ces ſignes généraux ſont également applicables à tous les verbes. Il ne s'agit donc plus que de la ſignification de chaque verbe en particulier.

Lorsque l'idée qu'il rappelle présente d'elle-même à notre esprit un signe qui puisse tout d'un coup se faire entendre, nous nous en servons; & tout est dit pour ce même verbe dans toutes les parties qu'il renferme. Ainsi, par exemple, *élever*, *abaisser*, *pousser*, *presser*, *tirer*, *manger*, *boire*, *dormir*, *&c. &c.* sont des termes qui se font entendre sur le champ, parce que les idées qu'ils expriment, se rendent à l'instant même par les signes qui leur sont propres. La personne, le nombre, le temps & le mode où on doit les mettre, sont indiqués par les signes généraux qui s'appliquent également à tous les verbes; & des enfans qui sçavent leurs conjugaisons, n'y trouvent point de difficulté.

Mais lorsque l'idée qu'un verbe rappelle, ne présente à notre esprit aucun signe qui lui soit propre, & qui puisse sur le champ la rendre sensible, nous recourons à l'analyse, & par son moyen nous rentrons dans l'ordre des signes naturels.

Ainsi, par exemple, le mot *croire*, dans le sens dans lequel les Théologiens

giens l'emploient, & que les fideles l'entendent, en disant, *je crois*, rappelle à notre esprit une idée qui ne peut s'exprimer par un seul signe qui en rende toute la force. Alors donc nous écrivons ce mot sur la table, & nous tirons quatre lignes qui partent de son centre : nous exprimons sur la premiere la connoissance de l'esprit ; sur la seconde, l'adhésion du cœur ; sur la troisieme, la profession extérieure de vive voix, & sur la quatrieme, la privation de vue claire & évidente. Nous recueillons ensuite ces quatre lignes, & nous les portons sur le mot *croire*, pour montrer qu'il renferme ces quatre choses. Dès-lors nous voilà rentrés dans l'ordre des signes naturels. Le *oui* de l'esprit, *oui* du cœur, *oui* de bouche, & le *non* des yeux (qui s'exécutent en un clin d'œil) se joignant aux signes qui sont généraux pour tous les verbes, nous avons tout ce qui nous est nécessaire pour rendre celui-ci dans toutes ses parties.

Mais comme ce même mot a souvent d'autres significations bien diffé-

rentes, nous recourons alors à d'autres analyſes, qui fixent le ſens dans lequel il eſt employé.

D'après cette peinture des verbes, on concevra facilement que nous avons d'autres ſignes généraux pour exprimer les autres parties qui entrent dans le diſcours; c'eſt-à-dire, les noms, ſoit ſubſtantifs, ſoit adjectifs, &c. & que, pour la ſignification particuliere de chaque terme, les ſignes naturels, ou rendus naturels par l'analyſe, nous fourniſſent tout ce qui nous eſt néceſſaire.

C'eſt ainſi, Monſieur, que les connoiſſances doivent entrer par les yeux dans l'eſprit de nos Sourds & Muets, comme elles ſont entrées dans les nôtres par les oreilles; & ſi tout ce que je viens de dire n'en montre pas à nos Philoſophes au moins la poſſibilité, juſqu'à ce qu'ils viennent eux-mêmes en voir l'exécution, il ſeroit inutile d'en alléguer d'autres preuves; je parlerois à des Sourds, qui le ſeroient d'autant plus qu'ils ne voudroient pas entendre.

On nous fait encore de temps en

temps d'autres objections, qui ne seront pas difficiles à résoudre. Ne vaudroit-il pas mieux, disent quelques personnes, instruire successivement les Sourds & Muets sur toutes les vérités de notre Religion, & d'une maniere plus succinte, que de s'arrêter si long-temps sur un seul objet, tel que celui de la Confirmation, & d'y faire entrer jusqu'aux différens sentimens des Théologiens sur le ministre, la matiere & la forme de ce Sacrement ?

Je réponds, 1°. Que nos instructions sur cet article n'interrompent point nos leçons ordinaires des Mardis & Vendredis, pour tous nos Sourds & Muets réunis ensemble. Elles ne sont donc qu'un surcroît d'ouvrage pour nous, & pour ceux d'entre les Sourds & Muets que nous préparons à un exercice public, & qui ont le temps & la facilité de s'y appliquer. Ces leçons ne se font pas les mêmes jours que les autres, & par conséquent ne dérangent point l'opération générale. 2°. Il est impossible d'instruire à fond sur un objet de notre foi, sans

répandre par cela ſeul une certaine lumiere ſur pluſieurs autres, & en rendre l'intelligence plus facile. 3°. Il s'agit de montrer à des perſonnes qui s'obſtinent à penſer le contraire, que les Sourds & Muets ſont vraiment capables d'une inſtruction très-étendue. Or un ſimple catéchiſme ne le prouveroit pas, & paroîtroit à la plupart de ces Meſſieurs, indigne de leur attention. Nous regardons cet article comme très-eſſentiel, parce que les Puiſſances ne ſe détermineront à former des maiſons d'éducation pour les Sourds & Muets, qu'autant qu'il ne reſtera aucun doute ſur l'utilité de ces établiſſemens.

Enfin, diſent quelques autres perſonnes, pourquoi s'en tenir à la Religion, & ne pas donner aux Sourds & Muets une multitude de connoiſſances naturelles, dont ils auront beſoin dans les maiſons dont ils feront partie? Je crois qu'on n'y penſe pas, en formant cette objection. Eſt-il poſſible d'inſtruire ſur la Religion, ſans que tous les mots qui expriment les connoiſſances naturelles, s'y ren-

contrent? Peut-on, par exemple, expliquer (comme nous le faisons) toute l'hiſtoire de l'Ancien Teſtament dans un grand détail, ſans que les choſes les plus ordinaires & les plus naturelles faſſent partie de cette explication, comme elles le feroient de l'hiſtoire de France, ou de quelque autre pays? Au reſte, ſi quelqu'un nous faiſoit à nous-mêmes cette objection, nous le prierions de vouloir bien nous dire ſon âge : auſſi-tôt une ſourde & muette de naiſſance lui feroit le calcul des mois, des ſemaines, des jours, des heures & des minutes, qui ſe ſont écoulés depuis ſa naiſſance; elle y ajouteroit, en cas de beſoin, les ſecondes; &, après avoir poſé le total, elle en exprimeroit la valeur en toute écriture. Je ſuppoſe qu'on en concluroit évidemment qu'elle eſt en état de faire les comptes de dépenſes d'une maiſon ordinaire.

Quant aux menues choſes qui ſont partie de cette dépenſe, on voudra bien qu'à cet égard (que nous ne négligeons pas néanmoins lorſque l'occaſion s'en préſente), nous nous

en rapportions aux perſonnes avec qui ces enfans demeurent, & à la curioſité naturelle des Sourds & Muets, qui ne manquent pas de s'en informer.

Concluons, mon cher ami. J'exprime vos deſirs en annonçant les miens. Puiſſe ne pas périr avec moi une œuvre dont la Religion & la Société peuvent tirer de grands avantages! C'eſt l'objet de tous mes vœux. *Fiat, fiat.*

LETTRE III

DE L'INSTITUTEUR DES SOURDS ET MUETS,

*A M. l'Abbé de***, en 1773.*

NOUS ſommes enfin, Monſieur & cher ami, dans une poſition un peu plus avantageuſe. Les préjugés anciens & preſque univerſels ſur l'éducation des Sourds & Muets commencent à ſe diſſiper. On en croit à ſes propres yeux; c'eſt toujours beau-

coup, & nous ne devions pas en efpérer davantage.

Plufieurs Académiciens, & des Sçavans de différens pays, n'ont pas dédaigné d'honorer de leur préfence quelques-unes de nos leçons, dont le récit leur avoit paru fabuleux & le fuccès impoffible : chacun de ces Meffieurs, après avoir examiné toutes nos opérations avec des yeux critiques, ainfi qu'il leur convenoit, & comme nous le fouhaitions nous-mêmes, s'eft retiré en difant : *Je ne l'aurois jamais cru fur le détail qu'on m'en avoit fait, il falloit que je le viffe moi-même pour m'en convaincre.*

Quelques-uns même ont ajouté qu'ayant faifi notre méthode en moins d'une heure de converfation, ils en feroient actuellement autant que nous, fi cela étoit néceffaire, & je conviens très-volontiers qu'ils ont raifon de le dire. Je penfe même qu'avec une imagination plus vive, & un efprit vraiment fyftématique, ils y réuffiroient mieux, pourvu néanmoins qu'ils fiffent provifion d'une dofe de patience, qui ne fe concilie pas

toujours avec la vivacité de l'imagination.

Ne cherchant point à nous faire valoir mal-à-propos, & n'ayant rien à gagner ni à perdre dans l'idée vraie ou fausse que chacun se forme de nos opérations, exposons tout simplement de quelle maniere les choses se sont passées. C'est à la nécessité seule, & non à de profondes réflexions, que nous sommes redevables de la combinaison de notre méthode. Nous n'en avions ni formé, ni même entrevu l'ensemble dans le temps de nos premieres leçons. Voguant alors à l'aventure, & sans rames & sans voiles, nous avancions très-peu en faisant beaucoup de chemin.

Le besoin nous a rendu industrieux; & comme il se faisoit sentir à chaque pas, il excitoit sans cesse l'imagination, non seulement à saisir les signes les plus naturels que nous présentoient les choses même qu'il falloit faire entendre, mais encore à trouver, avec le secours de l'analyse, plusieurs signes pareillement naturels, dont les uns s'enchâssassent dans les autres en

un ſeul inſtant, pour rendre toute la valeur d'un mot qui, renfermant des idées compliquées, ne pouvoit s'exprimer par un ſeul ſigne. C'étoit en quoi conſiſtoit la difficulté, comme auſſi lorſqu'il falloit déſigner clairement la différence réelle qui ſe trouve entre des eſpeces de ſynonymes, tels que *ſçavoir, concevoir, comprendre.*

Or, c'eſt la réunion de ces différens ſignes toujours analogues à la Nature en premiere ou en ſeconde inſtance, & découverts l'un après l'autre, en conſultant cette même Nature, à proportion que le beſoin l'exigeoit, qui a formé notre méthode complette, ſans avoir exigé d'autre travail de notre part, que l'application de quelques momens à chaque opération particuliere. Avec des ſignes purement arbitraires, nous n'aurions jamais pu nous faire entendre; d'ailleurs, nos Sourds & Muets ne les auroient pas retenus, & nous nous y ſerions trompés nous-mêmes à chaque inſtant. Il n'en eſt pas de même de la Nature, on ne l'oublie point, & il eſt impoſſible de s'y méprendre.

Il ne s'agit donc plus de se demander à soi-même si, pour parvenir à me faire entendre, il a dû m'en coûter peu ou beaucoup de travail. On se tromperoit certainement dans l'examen de cette question vraiment superflue. C'est à l'essentiel qu'il en faut venir.

Puisque la route est maintenant frayée, supposons un homme qui réunisse la patience & l'esprit méthodique avec un peu d'imagination, & qu'on veuille le charger de l'instruction d'un certain nombre de Sourds & Muets, son travail n'aura plus rien de difficile. En nous faisant l'honneur d'assister à quelques-unes de nos leçons, il se mettra tout d'un coup au fait; & dégagé des petites entraves de la premiere invention, il avancera plus en six mois, que nous n'avons fait dans nos cinq ou six premieres années.

Il faut convenir que ce seroit un très-grand bien pour chaque individu, me disoit il y a quelque temps un homme d'esprit, qui venoit d'être témoin de nos opérations : *mais quel avantage le Public en retireroit-il ?*

Cette queſtion ne m'eût pas étonné, s'il ſe fût agi des aveugles de naiſſance. L'éducation qu'on leur donne, & toutes les néceſſités de la vie qu'on leur fournit, publieront à jamais la piété & la gloire de ceux qui ont jetté des yeux de compaſſion ſur ces *individus*. Ils ont cru rendre ſervice à la patrie, en prenant ſoin de ceux de ſes membres qui ne pouvoient eux-mêmes pourvoir à leur ſubſiſtance; mais en les retirant du ſein de la miſere, ils n'ont pu les mettre en état de contribuer par leurs talens au bien général de la République.

Il n'en eſt pas de même des Sourds & Muets de naiſſance. En leur donnant de l'éducation, ils ſeront en état de conduire leurs terres, leurs domaines & leurs biens, s'ils en poſſedent par la ſuite (nous en inſtruiſons qui ſont dans le cas), de contenir leurs vaſſaux dans le devoir, & de s'informer de leurs beſoins pour les ſoulager. Ils pourront contracter des alliances convenables, préſider à l'éducation de leurs enfans, & veiller à la conduite

de leurs domeſtiques. Seront-ils donc inutiles dans la ſociété ?

La porte des ſciences leur ſera ouverte comme à nous. Je crains de nommer ; je me contenterai donc d'indiquer ſuffiſamment un Académicien, qui étant venu chez moi, il y a quelques ſemaines, avec Madame la Maréchale de B..., Meſdames les Ducheſſes d'Anv.... & d'Eſt...., & Madame la Marquiſe de Beauf...., n'a point fait difficulté de me dire, en préſence de ces Dames & de pluſieurs autres perſonnes, qu'il n'étoit aucun genre de ſcience dans lequel on ne pût introduire les Sourds & Muets qui prennent nos leçons. Seront-ils alors des néants pour la patrie dont ils ſont membres ? Et les réponſes de nos Sourds & Muets aux queſtions qu'on leur propoſe dans les exercices publics, n'annoncent-elles pas qu'ils ont déjà mis un pied ſur le ſeuil de la Théologie même ?

Dirai-je qu'ils pourront copier exactement tout ce qu'on leur préſentera, puiſqu'ils écrivent bien, & que d'ailleurs ils ſont moins diſtraits

que d'autres? Foible talent; cependant il ne seroit pas inutile. Je vais donc plus loin. Ils pourront devenir Traducteurs des plus excellens ouvrages qui ont été composés en langues qui nous sont étrangeres. M. Saboureux de Fontenai, sourd & muet de naissance, dont j'ai parlé dans ma seconde Lettre (*page* 17), traduit maintenant pour des Anglois quelques Ouvrages qu'ils lui ont mis entre les mains. Ce que peut faire un Sourd & Muet de naissance, un autre Sourd & Muet, doué du même génie, peut également le faire. Ces *individus* ne seront-ils bons que pour eux-mêmes ?

Il n'est point d'Art libéral que les Sourds & Muets ne puissent exercer avec distinction. Un très-habile Architecte, bien connu de M. le Premier-Président Molé, & gendre de feu M. Chevotet, de l'Académie Royale d'Architecture, m'a dit lui-même qu'étant entré dans l'attelier d'un Sculpteur, où il y avoit plusieurs Ouvriers, il n'avoit pu faire comprendre sa pensée qu'à un seul d'entre

eux. Or c'étoit un Sourd & Muet de naiſſance, qui venoit prendre mes leçons. Il en eſt parmi eux qui s'appliquent à la Peinture, d'autres à la Gravure, & qui y réuſſiſſent plus ou moins. Ne pourront-ils contribuer à l'agrément & à la ſatisfaction du Public ?

Enfin on trouvera, dans Paris & ailleurs, des Sourds & Muets dans tous les Arts méchaniques, & ce ſont ſouvent de très-bons Ouvriers. Les filles ſourdes & muettes que j'inſtruis, réuſſiſſent très-bien dans tous les ouvrages qu'on leur confie. Les Sourds & Muets, de l'un & de l'autre ſexe, font très-bien les commiſſions; ils n'oublient rien de ce dont on les charge. Regarderons-nous du haut de notre ſcience toutes ces perſonnes comme des êtres qui ne ſervent qu'à faire nombre & à conſommer les denrées ?

Ce n'eſt point ainſi qu'en a jugé un Miniſtre de Monſieur l'Electeur Palatin, qui étant venu voir mes leçons, avant que de partir pour la Sicile, m'a promis qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit de re-

tour dans le Palatinat, il feroit tout son possible pour engager son Souverain à m'envoyer quelque sujet que je puisse dresser pour l'instruction des Sourds & Muets de ses Etats.

Ceux qui naissent parmi nous destitués de la faculté de parler & d'entendre, ne sont-ils donc pas assez à plaindre ? Pourquoi aggraver leur malheur, en se distrayant en quelque sorte volontairement sur la multitude des services qu'ils peuvent rendre, si on se donne la peine de les instruire ?

Le commerce par écrit entre eux & nous est aussi facile qu'avec toute autre personne. Je conviens qu'il est incommode de tenir toujours la plume ou le crayon. Les signes combinés offrent un moyen beaucoup plus court que l'écriture, & aussi intelligible que la parole même; mais il faut en avoir la clef, tant pour leur parler que pour les entendre d'une maniere suivie. Venons donc au point décisif. En les instruisant, ils parleront comme nous, & il ne s'en faudra guère qu'ils n'entendent de même.

Qu'un Sourd & Muet de naissance

me réponde à la Meſſe à haute & intelligible voix, c'eſt un fait public auquel rendent témoignage tous ceux qui ſe ſont trouvés préſens au ſaint Sacrifice, & dont on pourra ſe convaincre ſoi-même en aſſiſtant à quelques-uns de nos exercices publics ou bien à nos leçons particulieres. C'eſt bien certainement une preuve que les Sourds & Muets de naiſſance peuvent parler comme nous, lorſqu'on les inſtruit. Ce jeune homme ſe place dans une ſituation où il peut me voir. Lorſque je finis de parler, il commence; & ſçachant par mémoire toutes ſes réponſes, il les fait chacune dans leur ordre. Quatre de Noſſeigneurs les Evêques, & pluſieurs Curés & autres Prêtres l'ont entendu, parce qu'il répond indiſtinctement à quiconque vient à nos leçons, & commence l'*Introibo*.

C'eſt ce même jeune homme, diſons mieux, cet enfant de douze ans & demi, qui ſoutiendra de vive voix une petite diſpute philoſophique à la fin de notre exercice.

Mais pour ce qui s'agit d'enten-

dre, j'ai déjà dit dans ma seconde Lettre, que quand il me plaisoit, je dictois mes leçons de vive voix, sans faire aucun signe. Cent & cent personnes l'ont vu, & on pourra le voir autant de fois qu'on le voudra. Je parle ayant les mains croisées derriere le dos; les personnes qui sont à côté de moi, ne m'entendent pas; car, en leur présence, je ne donne exprès aucun son; cependant mes Sourds & Muets, qui sont plus éloignés, vis-à-vis de moi, m'entendent par les yeux, & ils écrivent ce que je dis, ou le répetent de vive voix, si l'on veut.

Il faut remarquer néanmoins que ces enfans ne demeurent pas chez moi, qu'ils n'y viennent qu'aux jours & aux heures marqués pour prendre leurs leçons. D'ailleurs je ne fais pas souvent cette expérience avec eux, parce que la voie des signes méthodiques est plus courte & plus commode pour nous entendre réciproquement.

Que seroit-ce donc, si on donnoit à plusieurs Sourds & Muets, des Maîtres qui, vivant avec eux, & n'ayant

point d'autres affaires, consacreroient tout leur temps & tous leurs soins à cette éducation importante, qui leur parleroient & les feroient parler tous les jours ? De tels Eleves contracteroient nécessairement une habitude de parler & d'entendre, qui acquerroit sans cesse de nouveaux degrés.

Le commerce de la conversation même ne seroit plus interdit avec eux, que dans le moment auquel les ténebres viendroient en interrompre le cours ; ce qui seroit un très-petit inconvénient : d'ailleurs on pourroit facilement y remédier à l'instant même, & dès-lors une multitude de ces *individus*, qui sont au milieu de nous comme s'ils étoient morts à notre égard, reprendroient le mouvement, l'action & la vie comme nous-mêmes.

C'est le jugement qu'en a porté un des plus respectables Curés de Paris. Après avoir assisté à une leçon, il me dit en sortant : *Je vous plaignois, Monsieur l'Abbé ; je ne vous plains plus maintenant, vous rendez à la Religion & à la société, des personnes qui étoient étrangeres à l'une & à l'autre.*

Mais ce qui me pénetre de la plus vive douleur, c'eſt de ne rendre à ma Religion & à ma patrie qu'une trentaine de perſonnes, quoique je n'ignore pas qu'il peut y avoir dans le Royaume environ trois mille de ces eſpeces d'automates. Ils ne ſont tels que parce qu'on ne cultive pas en eux le tréſor précieux qu'ils poſſedent d'une ame créée à l'image de Dieu, mais renfermée dans une obſcure priſon dont on n'ouvre ni la porte ni les fenêtres, pour lui laiſſer prendre l'eſſor, & ſe dégager de la matiere qui l'appeſantit.

Pourquoi ne ſe trouvera-t-il pas des Maîtres qui viennent à leurs ſecours, étant aidés eux-mêmes (ſi leurs beſoins l'exigent), dans l'ordre phyſique, & trouvant d'après nos opérations, un plan tout dreſſé dans l'ordre ſpirituel & moral pour l'éducation de leurs Eleves ?

Je ne regarde point non plus avec un œil indifférent les Sourds & Muets des Nations qui nous environnent : c'eſt uniquement pour eux que je me ſuis appris à moi-même, avec le ſecours des méthodes & des dictionnai-

res, les Langues Italienne, Espagnole, Allemande & Angloise, autant qu'il m'étoit nécessaire pour composer mes Traités dans ces quatre Langues, comme en Latin & en François. Je suis même disposé à apprendre toute autre Langue dans laquelle il faudroit instruire un Sourd & Muet, qui me seroit amené par l'ordre de la Providence.

Puissent ces différentes Nations ouvrir les yeux sur l'avantage qu'elles retireroient de l'établissement d'une école pour l'instruction des Sourds & Muets de leur pays! Je leur ai offert, & je leur offre encore mes services; mais toujours à condition qu'elles n'oublieront pas que je n'en attends (& que je n'en recevrois) aucune récompense, de quelque nature qu'elle puisse être.

Vous êtes toujours, Monsieur & cher ami, le dépositaire de mes pensées & de mes desirs. Quarante-cinq ans de connoissance & d'union intime ont tellement collé nos cœurs par la glue d'un amour réciproque, qu'il n'est rien de plus doux & de plus con-

solant pour moi, que de m'entretenir avec vous.

Agréez, s'il vous plaît, tous les ſentimens avec leſquels vous ſçavez de longue main que je ſuis, pour la vie,

V. T. H. S.

LETTRE IV

DE L'INSTITUTEUR DES SOURDS ET MUETS,

*A M. l'Abbé ***, ſon intime ami, en 1774.*

VOUS vous ſouvenez ſans doute, Monſieur & cher ami, que dans ma premiere Lettre, en 1771, je me ſuis engagé vis-à-vis des Nations voiſines, à mettre dans l'eſpace de ſix mois un de leurs compatriotes vraiment en état de réuſſir dans l'inſtruction des Sourds & Muets.

Je puis maintenant aſſurer que pour acquérir cette eſpece de talent, il ne ſeroit pas néceſſaire d'être ſi

long-temps absent de sa patrie : un séjour de trois mois dans Paris seroit suffisant pour quiconque n'y auroit point d'autre affaire.

Je n'ignore pas que dans le public il est encore un certain nombre de personnes, qui se font honneur de ne pas croire ce qu'on leur dit de nos opérations, & qui tournent en ridicule ceux qui ajoutent qu'il n'y a rien de plus simple. Ne cherchons point à troubler ces Messieurs dans leur possession ; mais ne dissimulons pas non plus que nous avons aussi la nôtre : *Bona nec sua quisque recuset.*

Il n'est presqu'aucune de nos leçons où il ne vienne quelque incrédule de cette espece. Mais d'après ce qu'on voit, on sort d'avec nous pleinement convaincu, non seulement que les Sourds & Muets nous entendent, mais qu'il est impossible qu'ils ne nous entendent pas. La science des signes méthodiques, dont l'usage continuel est la base de nos instructions, ne paroît plus un labyrinthe. C'est une espece d'amusement capable d'attirer l'attention de tout homme qui pense,

& dont les regles ne ſont difficiles ni à comprendre, ni à retenir.

Diſons donc aujourd'hui, à quiconque voudra l'entendre, que dans l'eſpace de deux mois ou environ, & en ne prenant par ſemaine que quatre leçons d'une heure & demie chacune, M. Dom Franciſco de Angulo, qui demeure à l'Hôtel de Son Excellence Monſeigneur le Comte d'Aranda, Ambaſſadeur extraordinaire du Roi d'Eſpagne, s'eſt acquis l'uſage d'écrire ſur le champ tout ce qu'il me plaît de lui dicter par des ſignes méthodiques. Deux François, qu'il eſt inutile de nommer, & qui aſſiſtent aux mêmes leçons, font auſſi la même choſe. Ces Meſſieurs écrivent ordinairement en françois; mais de temps en temps, pour le ſeul plaiſir de diverſifier, l'un écrit en eſpagnol, l'autre en italien, & le troiſieme en françois, ſous une ſeule & même dictée.

Je conviens, Monſieur, qu'il n'eſt pas difficile à un maître de réuſſir, lorſqu'il rencontre des diſciples auſſi intelligens que ces Meſſieurs. Auſſi ne m'en faut-il point d'autres; & toute

Nation qui prendra quelque pitié de ſes concitoyens privés de l'uſage de l'ouie & de la parole, ne choiſira ſans doute, pour les faire inſtruire, que des hommes de cette trempe.

Mais parce que trois perſonnes d'eſprit, qui ont la faculté de parler & d'entendre, auront ſaiſi promptement une méthode, s'enſuit-il que des éleves, ſourds comme certains aſpics & muets comme des carpes, en concevront aiſément les principes & s'en approprieront facilement l'uſage?

Qu'on y faſſe attention. Il ne s'agit point ici des ſourds & muets. Il eſt uniquement queſtion de la facilité avec laquelle on peut former des maîtres pour les inſtruire. Ce ſera enſuite l'affaire de ces maîtres d'employer, pour y réuſſir, les mêmes moyens dont ils auront vu à chaque inſtant le ſuccès, en aſſiſtant à nos leçons.

Ce n'eſt pas notre faute s'il eſt des hommes qui ſe faiſant admirer par le brillant de leur converſation, n'ont pas l'eſprit aſſez juſte pour comprendre qu'on entend par les yeux comme

par les oreilles ; parce que ce sont deux portes également ouvertes à la communication des idées, l'une par le moyen des sons, & l'autre par l'entremise de signes naturels & de caracteres tracés par écrit.

Plaise à Dieu que ces gens de routine, qui ne connoissent qu'une porte, un chemin & un escalier pour arriver à l'esprit des autres, ne fassent jamais naufrage chez les Iroquois ou quelque autre peuple barbare ! Devenus à l'instant sourds & muets, puisqu'ils ne pourroient ni entendre ce qu'on leur diroit, ni se faire entendre eux-mêmes, au milieu d'un peuple pareillement sourd & muet à leur égard, qui ne pourroit ni leur parler intelligiblement, ni les entendre : comment s'y prendroient-ils, eux qui ne connoissent d'autre canal de communication de nos idées que la langue & les oreilles ? Ils seroient certainement à plaindre.

Mais que dis-je ? La nécessité rend éloquent. Bientôt ils trouveroient des signes naturels pour exprimer leurs besoins, & toucher de compas-

ſion les habitans du pays au rivage duquel ils ſeroient abordés. Pourquoi donc ne veulent-ils pas qu'auſſi ſenſibles au malheur d'autrui qu'ils le ſeroient eux-mêmes à leur propre infortune, nous ayons trouvé un langage de ſignes pour nous faire entendre des Sourds & Muets?

Nos hommes débarqués apprendroient par expérience que ce langage eſt plus expreſſif en lui-même que celui de la parole; puiſqu'ils ne pourroient ſe faire entendre de leurs hôtes, quand même ils ſçauroient le grec auſſi-bien que Demoſthene, ou le latin comme Ciceron, & qu'au contraire deux ou trois geſtes annonceroient tout d'un coup leurs beſoins & leurs deſirs.

Nous apportons tous avec nous-mêmes en venant au monde les premiers principes de ce langage; & l'hiſtoire de tous les ſiecles ne nous fournit l'exemple d'aucun homme, qui ſoit mort de faim, de ſoif, ou de froid, faute d'avoir trouvé des ſignes pour exprimer ſes beſoins & ſa miſere.

Les François & les Latins, les Italiens & les Espagnols, les Allemands & les Anglois ont chacun leur langue: mais s'ils ne connoissent chacun que celle qui leur est propre, & que vous les transportiez hors de leur pays, la langue des signes devient la seule dont ils puissent se servir; & elle a cet avantage incomparable, au dessus de toutes les autres, qu'elle se fait également entendre dans tout pays & par toute nation.

Une langue qui jouit incontestablement de ce double privilege, d'être naturelle à tous les hommes, & plus expressive en elle-même que toutes les autres, seroit-elle donc la seule qu'il fût impossible de perfectionner en l'assujettissant à des regles? On le croit, parce que n'en ayant pas eu besoin pour soi-même, & ne s'étant pas trouvé (comme nous) dans la nécessité d'en faire usage pour les autres, on ne s'est point avisé de faire cette recherche, quoiqu'elle fût très-intéressante pour une partie considérable de l'humanité.

Cependant cette langue a, comme

toutes les autres, des déclinaisons & des conjugaisons qui lui sont propres; déclinaisons qui ont leurs cas, leurs nombres & leurs genres; conjugaisons qui ont leurs personnes, leurs nombres, leurs temps (sans exception d'aucun), & leurs modes. Elle a ses articles, ses noms substantifs & adjectifs, ses pronoms de toute espece, ses adverbes, ses prépositions & ses conjonctions. Elle a donc toutes les parties générales qui peuvent entrer dans le discours.

Quant à toutes les idées particulieres que les autres langues expriment par des sons passagers, & qu'elles fixent sous les yeux (chacune en leur maniere) par les caracteres d'écriture qu'elles adoptent, celle-ci les représente par des gestes plus expressifs que la parole, & rend ces mêmes idées persévéramment sensibles à nos yeux, en se servant du genre d'écriture qui est en usage dans le pays où elle se trouve. Que lui manque-t-il donc pour devenir une langue parfaite, & pouvoir servir d'interprête à toutes nos pensées?

Qu'on en dise ce qu'on voudra : il est dans le monde un peuple qui la parle, au vu & au sçu d'un très-grand nombre de témoins ; & ce peuple est composé des Sourds & Muets que nous instruisons, de leurs voisins, de leurs amis, de leurs parens, & des maîtres ou maîtresses dans les maisons desquels ils demeurent ; & nous ne craignons pas d'assurer qu'elle deviendra bientôt très-familiere à quiconque ne dédaignera pas de l'apprendre.

Elle n'entre point par les oreilles ; mais, qu'importe ? l'écriture n'y entre point non plus. En est-elle moins propre à rendre sensibles toutes nos pensées, & à présenter un fond inépuisable de connoissances & d'instructions, qui passent dans nos esprits par l'organe de nos yeux ? Est-il un seul sçavant dans le monde, qui ne soit plus redevable de sa science à ses livres & à ses propres réflexions, qu'aux leçons de vive voix qui lui ont été données par ses maîtres ? L'assemblage de ses connoissances, qui le distinguent des autres hommes, n'est point entré par ses oreilles. Les

yeux en ont transmis une partie considérable, & le reste s'est formé dans le fond même où il réside.

Je conviens qu'il a fallu sçavoir le françois, ou le latin, ou, &c. pour être en état de comprendre les livres qui sont écrits dans ces langues: mais comme il n'est point d'homme intelligent qui ne puisse apprendre différentes langues, sans que ses oreilles lui soient d'aucune ressource, nos Sourds & Muets apprennent pareillement le françois, ou le latin, ou, &c. sans en avoir jamais entendu prononcer un seul mot.

Et si l'on nous dit que les méthodes françoises donnent, à ceux qui entendent, la clef des langues étrangeres; je réponds que la langue naturelle & primordiale, la langue de tous les pays & de toutes les nations, en un mot la langue des signes, assujettie à des regles fixes & invariables, sert aux Sourds & Muets d'introduction à toute langue qu'on veut leur apprendre, & leur ouvre le même champ qu'à nous pour acquérir toutes sortes de connoissances. Il importe

peu par quelle langue on commence : elles s'apprennent toutes de la même maniere , & leur mere commune converſe avec tous ſes enfans, qui l'entendent tous , quoiqu'ils ne s'entendent pas réciproquement l'un l'autre.

Il eſt aiſé de comprendre qu'en me montrant moi-même avec le bout de mon doigt ſur ma poitrine, ce qui en françois s'exprime par *je*, & faiſant auſſi-tôt deux ſignes, dont l'un exprime l'action de manger, & l'autre annonce que cette action eſt préſente, un Sourd & Muet François écrira, *je mange*; un Latin, *edo*; un Italien, *mangio*; un Eſpagnol, *como*; un Allemand, *ich eſſe*; un Anglois, *i eat*; un Grec, *ἐσθίω*; & ainſi des autres, ſans que j'aie eu l'intention de dicter ſpécialement aucun de ces mots, mais ſeulement d'exprimer par mon geſte, l'action de manger, & de faire entendre que cette action eſt préſente.

Si au contraire je joignois, au ſigne qui exprime l'action de manger, le ſigne qui annonce l'imparfait, l'un écriroit, *je mangeois*, l'autre *edebam*;

& ainſi du reſte. Il en eſt de même des autres perſonnes d'un verbe, de ſes nombres, de ſes temps, & de ſes modes. Ils ſe repréſentent tous avec la même facilité.

Et qu'on ne s'imagine pas que cette facilité ne puiſſe avoir lieu qu'à l'égard des objets extérieurs ſoumis à nos ſens. Les idées qui en ſont indépendantes ſe peignent auſſi par nos ſignes méthodiques, & demeurent enſuite ſous les yeux par le moyen de l'écriture. Voici la marche :

Je regarde avec attention les différentes caſes de ma bibliotheque, les figures & les globes qui ſont placés au deſſus de la tablette ſupérieure; & j'y fixe pareillement l'attention de mes Sourds & Muets. Enſuite fermant les yeux, & ne voyant plus extérieurement aucun de ces objets, j'en retrace cependant la hauteur & la largeur, les différentes figures & leurs poſitions, comme ſi je les voyois encore. Je fais obſerver, pluſieurs fois de ſuite, que ce ne ſont plus les yeux de mon corps qui les apperçoivent, mais que je les vois d'une autre maniere, ~~mais~~

comme s'il y avoit deux ouvertures au milieu de mon front par lesquelles ces objets vinssent encore se peindre dans ma tête, mes yeux étant fermés. Voilà ce que j'appelle, *voir par les yeux de l'esprit*; & il n'est aucun Sourd & Muet qui n'en fasse sur le champ l'épreuve au dedans de lui-même: bientôt ils se plaisent à la multiplier & à la diversifier.

C'est dans Paris, & chez moi, que je donne mes leçons; mais je me transporte en esprit à Versailles, où les trois plus anciennes de nos Sourdes & Muettes ont passé huit jours de suite. Elles y sont aussi-tôt que moi, & se rappellent toujours avec un nouveau plaisir le séjour qu'elles y ont fait. Je monte en esprit au château, & je retrace, autant que je le puis, le grand escalier, & les premiers appartemens. Aussi-tôt les Sourdes & Muettes continuent le tableau, mais sur-tout celui de la gallerie, qui les a tellement saisies d'admiration qu'elles ont changé de couleur en y entrant.

Nous descendons ensuite en esprit dans le parc. Elles vont de bosquet

en bosquet, & n'oublient pas les effets des eaux, dont elles ont été étrangement surprises. Le canal les conduit à la ménagerie, où la vue des animaux les a beaucoup amusées. Il n'en est aucun des plus remarquables dont elles ne se plaisent à peindre la figure.

Je leur fais observer que ce ne sont plus les yeux de leurs corps qui voient ces différens objets. Leur corps n'a point changé de place. Il est vis-à-vis de la table sur laquelle nous écrivons; c'est aux yeux de leur esprit qu'ils sont présens, comme si elles les voyoient encore; & je leur dis que la peinture intérieure qui fait l'objet de leur amusement, est ce que nous appellons *idée*, ou *représentation d'un objet dans l'esprit*. « Vous » avez maintenant dans l'esprit, leur » dis-je encore, l'idée du château de » Versailles, l'idée des appartemens » du Roi, l'idée des bosquets & des » jets d'eau du parc, l'idée de la mé» nagerie & des animaux que vous y » avez vus. Toutes ces choses sont » matérielles & sensibles : vous les » avez vues de vos yeux : vous pou-

» viez les toucher de vos mains : elles
» ont chacune les figures & les cou-
» leurs qui leur ſont propres; mais
» ce qui vous les repréſente mainte-
» nant au dedans de vous-mêmes,
» eſt ce que nous appellons votre
» *imagination*.

» Vous avez vu qu'il vous a fallu
» deux heures & demie pour vous
» tranſporter de Paris à Verſailles, &
» pluſieurs jours de ſuite pour vous
» amener de Lyon à Paris. Votre
» corps ne peut pas aller plus vîte.
» Cependant, auſſi-tôt qu'il vous
» plaît, votre eſprit ſe promene dans
» les jardins de Verſailles ou ſur les
» bords du Rhône, pendant que ce
» même corps eſt aſſis ſur un ſiege,
» ou qu'il marche dans les rues de
» Paris. Voilà ce qui s'appelle *penſer*.
» Vous penſez aux beautés de Ver-
» ſailles, vous penſez au fleuve qui
» coule dans la ville de Lyon.

» Vous dites en vous-mêmes que
» le parc de Verſailles eſt beau; voilà
» ce que nous appellons *un jugement*.
» Il renferme deux idées; vous avez
» l'idée du parc, & l'idée de beauté;

» vous les unissez ensemble par un » *oui* intérieur; c'est ce que nous ap» pellons un *jugement affirmatif*. Au » contraire, vous dites en vous-mê» mes que le boulevard de la porte » S. Martin n'est pas beau : voilà en» core deux idées; l'idée de boule» vard, & l'idée de beauté : mais vous » les séparez par un *non* intérieur; c'est » ce que nous appellons un *jugement* » *négatif*. Et lorsque vous écrivez sur » la table ce que vous avez pensé en » vous-mêmes; c'est alors ce que nous » appellons une *proposition affirmative*, » ou une *proposition négative*.

» Je vous demande si vous voulez » retourner à Versailles, où il m'a » paru que vous vous plaisiez beau» coup, & y demeurer toujours. Vous » me répondez que vous le voulez » bien, pourvu que j'y aille aussi moi» même & que j'y reste. Je vous de» mande pourquoi vous y mettez » cette condition, & vous me répon» dez que c'est parce qu'il n'y a per» sonne à Versailles qui instruise les » Sourds & Muets. Voilà ce que nous » appellons un *raisonnement*. Il ren-

» ferme plusieurs idées, que vous com-
» parez les unes avec les autres de
» cette maniere : Versailles est un beau
» lieu : j'aime Versailles ; je voudrois
» y demeurer ; mais je ne trouverois
» point d'instruction de Sourds &
» Muets à Versailles : j'aime mieux
» mon instruction que les beautés de
» Versailles ; je ne veux donc point y
» demeurer, si celui qui nous instruit
» n'y vient point aussi & n'y demeure
» pas.

Continuons notre marche :

» La pensée & l'amour, disons-nous
» aux Sourds & Muets, ne sont pas
» la même chose. Vous pensez quel-
» quefois à des choses que vous n'ai-
» mez pas, & qu'au contraire vous
» haïssez. Vous pensez à la paresse, à
» la désobéissance, à la gourmandise
» que vous appercevez dans quelque
» jeune personne, & vous n'aimez
» aucune de ces trois choses : ce qui
» pense au dedans de nous-mêmes
» s'appelle *notre esprit* ; ce qui aime,
» s'appelle *notre cœur* ; & la réunion
» de l'un & de l'autre s'appelle *notre*
» *ame*.

» L'idée d'une ame qui pense & » qui raisonne se présente à notre es» prit sans aucune forme ni aucune » couleur. Nous appellons cette idée » une *simple perception.*

» Vous avez donc un corps & une » ame : un corps qui mange, qui boit, » qui dort, qui marche & qui se re» pose ; & une ame qui pense, qui » juge, qui raisonne, qui aime & qui » hait. Votre ame ne peut ni man» ger, ni boire, ni dormir, ni mar» cher & ensuite se reposer. Votre » corps ne peut ni penser, ni juger, » ni raisonner, ni aimer, ni haïr ».

D'après ces premieres opérations, qui sont vraiment simples, & que les Sourds & Muets saisissent avec autant d'empressement que de facilité, les personnes intelligentes ne demanderont plus par quelle voie nous pouvons parvenir aux idées indépendantes des sens. Dès que la distinction de l'ame d'avec le corps est clairement établie, après avoir eu quelque peine à digérer la grande ressemblance qu'il y a entre notre corps & celui des bêtes, entre leurs opérations cor-

porelles & les nôtres, l'ame des Sourds & Muets, duement avertie de sa supériorité & de sa noblesse, ne demande plus qu'à nous suivre par-tout où nous voudrons la conduire. Elle vole dans le ciel, revient sur la terre, & descend dans les abymes avec autant de facilité que la nôtre. Il ne s'agit plus que de leur parler clairement, en suivant la méthode des Géometres, c'est-à-dire, en passant d'une vérité clairement connue à une autre qui ne l'étoit pas encore, mais qui en est une suite nécessaire.

Ils voient de leurs yeux qu'une maison ne se bâtit pas toute seule, & qu'une montre ne se fait point elle-même. Ils admirent cette petite machine, & disent, sans qu'on le leur suggere, qu'il a fallu beaucoup d'esprit pour l'inventer. Mais lorsque nous leur montrons, sur une sphere artificielle, les mouvemens périodiques de la terre & des planetes autour du soleil, & qu'elles en voient ensuite l'exécution en petit dans la sçavante horloge de M. Passemant; c'est alors que leur ame s'étend &

s'éleve avec des sentimens de joie & d'admiration que toutes nos expressions ne peuvent rendre. Bientôt leur surprise tient de l'extase, lorsque montant jusqu'aux étoiles fixes, nous leur annonçons quelle est leur distance de la terre & leur éloignement les unes des autres.

C'est alors qu'ils conçoivent qu'une machine aussi prodigieusement immense, & qui renferme tant de beautés plus ravissantes les unes que les autres, est nécessairement l'ouvrage d'un esprit infini & d'une puissance qui n'a point de bornes. Ils voient & comprennent l'usage que les artisans font de leurs outils pour la fabrication de leurs ouvrages; mais il n'est pas nécessaire de leur dire qu'il a été impossible d'en employer aucun pour la fabrication de l'univers.

Si nous leur écrivons que celui qui a fait toutes ces choses, n'a ni corps, ni figure, ni couleur, & qu'il ne peut tomber sous nos sens, à peine daignent-ils fixer leurs yeux sur cette proposition; parce que leur bon sens leur dicte qu'il est impossible de con-

cevoir en lui des yeux, des oreilles, des pieds & des mains. C'eſt ce que nous appellons être *un pur eſprit*, dont les opérations ne peuvent être empêchées ou retardées, comme les nôtres le ſont par la peſanteur de nos corps.

Il eſt temps alors de leur annoncer que celui dont les ouvrages les tranſportent d'étonnement, eſt le Dieu devant lequel nous nous proſternons; que c'eſt un eſprit éternel, indépendant, immuable, infini, qui eſt préſent par-tout, qui voit tout, qui peut tout, qui a créé toutes choſes & qui les gouverne toutes.

Il ne s'agit point ici de courir à grands pas : avancer de l'épaiſſeur d'un ongle ſans avoir été compris juſque dans le dernier point qui a précédé immédiatement, c'eſt tout perdre. Mais ſi les démarches ſont lentes, on eſt bien dédommagé de ſa patience par les nuances ſucceſſives de reſpect envers Dieu, dont on apperçoit le progrès dans le cœur de ces jeunes perſonnes, & qui eſt ordinairement proportionné aux connoiſſances qu'elles acquerent.

Donnons ſeulement un échantillon de la maniere de procéder avec elles dans l'explication de ces propriétés divines.

« Vous n'avez point toujours été » dans ce monde, diſons-nous aux » Sourds & Muets, vous n'exiſtiez » pas il y a trente ans. Vous êtes ve- » nus au monde comme tous les en- » fans dont vous apprenez tous les » jours la naiſſance. Votre pere étoit » avant vous : votre grand-pere étoit » plus ancien ; votre biſaïeul & vo- » tre triſaïeul l'étoient encore da- » vantage : chacun d'eux à ſon tour » a eu ſon commencement. C'eſt » Dieu qui les a formés dans le ſein » de leurs meres, & alors ils ont com- » mencé d'exiſter. Il en a été de » même de tous les autres hommes, » qui ſont nés & qui ſont morts de- » puis le commencement du monde. » Mais celui qui forme tous les au- » tres, n'a pu être formé par aucun » autre qui fût plus ancien que lui. » Il n'a donc point eu de commen- » cement.

» Ce n'eſt pas tout : vos peres &

» grands-peres, bisaïeuls & trisaïeuls » sont morts : vous mourrez aussi » quand il plaira à Dieu. Ils ont eu » une fin dans ce monde ; vous en » aurez pareillement une lorsque vous » mourrez. On a mis leurs corps » dans la terre, lorsque leur ame s'en » est séparée ; on y mettra aussi le » vôtre. Mais Dieu ne mourra point : » il n'aura jamais de fin : il a toujours » été, & il sera toujours. Voilà ce » que signifie ce mot, *éternel* ».

L'indépendance & les autres perfections de Dieu s'expliquent de la même maniere : *à magis noto ad minus notum*. Il ne s'agit point de faire des démonstrations philosophiques ou théologiques. Il est uniquement question de se faire entendre, & on y réussit par cette simplicité.

Jusqu'alors si l'on écrivoit sur la table le nom de Dieu, les Sourds & Muets levoient la main & montroient le Ciel; mais c'étoit pour eux un signe vuide de sens. Ils en conviennent, & ne cessent de le répéter. Il faut du moins sçavoir que l'on a une ame, & que le rideau qui la cache elle-même

à elle-même, ſoit tiré, avant qu'elle puiſſe découvrir le ſceau de la Divinité, qui eſt naturellement empreint en elle d'une maniere ineffaçable. Maintenant ils comprennent que la louange, l'adoration, l'action de graces lui ſont dues. Ce que nous faiſons dans nos Temples, n'eſt plus à leurs yeux un ſimple ſpectable, tel qu'ils ſe le figuroient. Ils comprennent que nous y demandons, & ils y demandent avec nous tout ce qui nous eſt néceſſaire, aux uns & aux autres, tant pour l'ame que pour le corps.

Il faut enſuite leur donner la connoiſſance de nos Myſteres, autant que la foibleſſe humaine peut y atteindre.

« Vous exiſtez, leur diſons-nous ;
» vous penſez & vous aimez. Votre
» exiſtence n'eſt point votre penſée.
» Les bêtes exiſtent, & elles ne pen-
» ſent pas. Elle n'eſt point non plus
» votre amour.

» Votre penſée n'eſt point votre
» amour, puiſque vous penſez quel-
» quefois à des choſes que vous n'ai-
» mez pas. Elle n'eſt point non plus
» votre exiſtence. Enfin votre amour

» n'eſt ni votre exiſtence, ni votre
» penſée.
» Voilà donc en vous trois choſes
» qui ſont diſtinguées l'une de l'autre ;
» c'eſt à dire, que l'une n'eſt pas l'au-
» tre. Vous pouvez penſer à l'une ſans
» penſer à l'autre. Cependant ces trois
» choſes ſont inſéparables, & font
» chez vous un ſeul *moi* qui exiſte,
» qui penſe & qui aime. C'eſt une
» eſpece d'image & comme une reſ-
» ſemblance de ce qui eſt en Dieu.
» C'eſt ce qu'un grand Evêque du
» dernier ſiecle (M. Boſſuet) appel-
» loit *une Trinité créée*.
» Il y a en Dieu trois Perſonnes ;
» Le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit.
» Le Pere n'eſt point le Fils. Il n'eſt
» pas non plus le Saint-Eſprit.
» Le Fils n'eſt point le Pere. Il n'eſt
» pas non plus le Saint-Eſprit.
» Enfin le Saint-Eſprit n'eſt ni le
» Pere, ni le Fils.
» Ces trois Perſonnes ſont diſtin-
» guées l'une de l'autre, c'eſt-à-dire,
» que l'une n'eſt pas l'autre. Cepen-
» dant elles ſont inſéparables & ne
» font qu'un ſeul Dieu, un ſeul

» Esprit éternel, indépendant, im-
» muable, &c. Voilà ce que nous
» devons croire, parce que Dieu lui-
» même nous l'enseigne ». Et après que nous avons montré cet enseignement dans les divines Ecritures, ceux de nos Sourds & Muets qui ne sont plus enfans, récitent avec goût le Symbole de Saint Athanase tous les Dimanches à Prime, & tiennent fermement à tous les articles qu'il expose sur le Mystere de la sainte Trinité.

La comparaison de l'ame & du corps qui est un seul homme, *unus est homo* (comme il est dit dans ce même Symbole), sert à leur faire entendre que Dieu & l'homme est un seul Jesus-Christ, *unus est Christus*; & répand un grand jour sur les vérités saintes qui sont les suites nécessaires de cette union ineffable. Nous mangeons, nous buvons, nous dormons, nous marchons par notre corps. Nous pensons, nous jugeons, nous raisonnons par notre ame. Jesus-Christ comme Dieu, est éternel, indépendant, immuable, &c. Jesus-Christ comme homme, a été conçu; il

eſt né, il a ſouffert, il eſt mort, &c.

Le Myſtere de l'Euchariſtie s'explique auſſi de la maniere qui lui eſt propre. Les Sourds & Muets voient de leurs yeux que cinq ou ſix gouttes d'eau verſées dans une liqueur du plus beau rouge, la changent auſſi-tôt en blanc comme ſi c'étoit du lait. Nous leur rappellons ce qu'ils ont lu dans leur Ancien-Teſtament, que la Verge de Moïſe fut changée en ſerpent, & que les eaux d'un grand fleuve furent changées en ſang; & ce qu'ils ont vu dans l'Evangile, que Jeſus-Chriſt par ſa puiſſance, changea l'eau en vin aux noces de Cana.

Nous leur diſons donc qu'un changement plus miraculeux encore s'opere ſur nos Autels par la vertu toute-puiſſante des paroles de Jeſus-Chriſt, que le Prêtre prononce en ſon nom. Le pain & le vin y ſont changés au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt. C'eſt Jeſus-Chriſt lui-même qui l'a dit, C'eſt l'Egliſe qui nous l'enſeigne. Nous devons le croire, quoique nous ne le comprenions pas.

L'exercice public que nos Sourds

& Muets ont fait l'année derniere ſur le Sacrement de l'Euchariſtie, a dû convaincre toute perſonne raiſonnable qu'ils en ſçavoient beaucoup plus ſur cet article que le commun des fideles qui entendent & qui parlent.

C'eſt ainſi, Monſieur & cher ami, que par degrés nous faiſons entrer par les yeux dans l'eſprit des Sourds & Muets tout ce qui eſt entré dans les nôtres par le canal des oreilles.

Je ſens bien que nos anti-ſourds & anti-muets (c'eſt ainſi que j'appelle quelques perſonnes qui s'obſtinent à regarder les Sourds & Muets comme des automates, auxquels on ne peut rien faire comprendre) n'en conviendront pas : mais loin de travailler à les convaincre, je vais préſenter, en finiſſant, une matiere plus ample à leur critique.

Ils ſçauront donc que joffre de tout mon cœur à ma Patrie & aux Nations voiſines, de me charger de l'inſtruction d'un enfant (s'il s'en trouve), qui étant ſourd & muet de naiſſance, ſeroit devenu aveugle à l'âge de deux ou trois ans, par une

ſuite

ſuite de la petite-vérole, ou de quelqu'autre maladie. Ces Meſſieurs diront que je ſuis un inſenſé. Qu'ils le diſent & qu'ils le répetent tant qu'ils voudront. Mais l'illuſtre Magiſtrat, qui préſide au maintien du bon ordre & de la tranquillité dans Paris, n'a point dédaigné de s'informer ſi dans les Hôpitaux il n'y avoit point quelque ſujet que la Providence eût réduit à ce comble d'affliction.

Je ne dois pas laiſſer ignorer que nos grandes ſourdes & muettes ſe ſont récriées, comme ces Meſſieurs, ſur l'impoſſibilité du ſuccès. Cependant quelques opérations eſſayées en leur préſence, les ont fait changer de langage. Nous concevons bien, m'ont-elles dit alors, que vous ferez entendre à cet enfant les noms des choſes qu'il pourra toucher de ſes mains; nous comprenons même que vous pourrez lui apprendre à décliner & à conjuguer : mais comment pourrez-vous lui faire entendre ce que c'eſt que la penſée, & ce que c'eſt que Dieu ?

Cette objection m'a réjoui de la

part de ſourdes & muettes. Certainement elles n'auroient pas pu la faire, ſi elles n'euſſent pas compris elles-mêmes ce qu'elles penſoient que je ne pourrois faire comprendre aux autres.

Je ne ſuis point reſté ſans réponſe; & bientôt quelques nouvelles opérations, à peu près ſemblables à celles dont j'ai fait uſage à leur égard, ont fait baiſſer la tête à ces Demoiſelles, & les ont réduites au ſilence. Mais une d'entre elles l'a rompu, en diſant: Je crois que Monſieur deſire de trouver quelque enfant de cette eſpece.

Non ſans doute, je ne le deſire pas (lui ai-je répondu), & plaiſe à la miſéricorde divine qu'il n'y ait jamais perſonne ſur la terre qui ſoit éprouvé d'une maniere auſſi terrible! mais s'il en eſt une ſeule, je ſouhaite qu'on me l'amene, & de pouvoir contribuer par mes ſoins au grand ouvrage de ſon ſalut.

Nos contradicteurs ne ſçavent point & ne peuvent deviner quelle eſt la ſollicitude de l'ame d'un Prêtre, qui n'ayant éprouvé depuis plus de ſoi-

xante ans qu'il existe, aucun des fléaux personnels auxquels tous les enfans des hommes sont exposés, & craignant avec justice de vivre trop à son aise en ce monde, cherche du moins à gagner le Ciel en tâchant d'y conduire les autres.

Il est temps, Monsieur & cher ami, de vous demander excuse de la longueur de cette Lettre. C'est la quatrieme & la derniere que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet des Sourds & Muets. Vous n'en recevrez plus d'autres de ma part, que celles qui entretiennent des liens, précieux pour moi, formés pour la premiere fois en 1724, & qui depuis cinquante ans, n'ont toujours fait que se resserrer de plus en plus.

Vous sçavez tous les sentimens avec lesquels je serai pour vous jusqu'au dernier soupir,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

DE L**.

EXERCICE

DES SOURDS ET MUETS, *de* 1771;

En François, en Latin, en Italien & en Espagnol.

MATIERE DE CET EXERCICE.

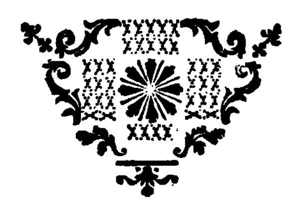
I. *Dans le Traité des Sacremens en général.*

LA définition du mot de Sacrement; les rapports de convenance & de dissemblance entre les Sacremens durant la Loi de nature, sous la Loi écrite, & depuis la Loi de grace; la définition particuliere de ceux-ci, leur auteur, leur nombre, leur matiere & leur forme, leurs causes efficientes, leurs effets, leur sujet, leur genre de nécessité, les raisons de leur institution, leurs Ministres, enfin les cérémonies qui s'observent dans leur administration.

II. *Dans le Traité du Sacrement de Baptême.*

Sa définition, ſes figures, ſa matiere, ſa forme, ſon auteur, ſon ſujet, ſa néceſſité, ſon unité, les myſteres qu'il repréſente, ſon miniſtre, ſes effets, les diſpoſitions qu'il exige, les obligations qu'il impoſe, les cérémonies avec leſquelles on l'adminiſtre, & ce que chacune d'elles ſignifie.

On voit que nous ne préſentions alors dans nos matieres, que les titres des Chapitres.



EXERCICE

DES SOURDS ET MUETS, *de* 1772,

En François, en Latin, en Italien & en Espagnol.

MATIERE DE CET EXERCICE.

POURQUOI le Baptême eſt-il appellé la porte des Sacremens? Quel rang la Confirmation tient-elle entre ces ſignes ſenſibles? Quels noms les Anciens ont-ils donné à ce Sacrement, & que ſignifioient-ils? La définition de ce Sacrement & l'explication de cette définition. Pourquoi dit-on que ce Sacrement nous donne le Saint-Eſprit? N'avoit-il donc pas été reçu dans le Sacrement de Baptême? Ce que c'eſt que confeſſer la Foi de JESUS-CHRIST; en combien de manieres ce devoir peut ſe remplir. Les promeſſes & les menaces que l'Evangile contient à cet égard. Quel eſt l'auteur du Sacrement de Confirmation, & comment peut-on le prouver? Ce que penſent les différens

Théologiens, tant ſur la matiere que ſur la forme de ce Sacrement. Le ſentiment qu'on adopte; & pourquoi? Par qui cette matiere & cette forme ont-elles été déterminées? La priere que fait l'Evêque ſur ceux qu'il confirme, & les paroles qu'il prononce en faiſant l'onction du ſaint Chrême. Quel eſt le miniſtre de ce Sacrement? Sentiment des Théologiens ſur ſon miniſtre extraordinaire; ce qu'on en penſe, & pourquoi? Le ſujet de ce Sacrement. Quel eſt ſon genre de néceſſité? Que penſer du mépris qu'on en feroit, ou même de la ſimple négligence à s'y préparer? Ce que l'Egliſe en a penſé dans différens Conciles. Quels ſont les effets de ce Sacrement? Définition particuliere de chacun des dons du Saint-Eſprit; enſuite, explication plus étendue ſur la maniere dont ils guériſſent les principales maladies de notre ame. Quel eſt le caractere que ce Sacrement imprime? En quoi il differe de celui du Baptême? Quelles ſont les diſpoſitions avec leſquelles on doit le recevoir? Que ſignifient ſes différentes cérémonies?

EXERCICE

DES SOURDS ET MUETS, *de* 1773,

En François, en Latin, en Italien, en Espagnol, en Allemand & en Anglois.

MATIERE DE CET EXERCICE.

COMMENT le Prophete s'exprimoit-il en parlant de sa propre naissance, & que devons-nous dire en parlant de la nôtre? Quel est le Sacrement qui a été institué par Jesus-Christ, pour nous donner la vie spirituelle, que nous n'avions pas? En quel état le Sacrement nous laisse-t-il dans l'ordre spirituel, & par quel autre canal pouvons-nous obtenir les forces qui nous manquent? Que nous faut-il encore lors même que nous possédons la vie & que nous avons acquis des forces? Comparaison tirée de ce qui arriveroit dans l'ordre naturel à un homme vivant & fort, mais qui ne prendroit pas de nour-

riture. Quel eſt le Sacrement inſtitué par Jeſus-Chriſt, pour nous donner cette nourriture dans l'ordre ſpirituel? Définition de ce Sacrement. Quel rang tient-il entre les autres? Pourquoi doit-il ſe trouver après le Baptême & la Confirmation? Quels ſont les différens noms que les Peres & les Théologiens ont donnés à ce Sacrement? Que ſignifie chacun de ces noms? Comment l'arbre de vie, l'Agneau paſchal, la manne du déſert & le pain du Prophete Elie figuroient-ils ce Sacrement? Explication de chacune de ces figures & leurs différens rapports avec la divine Euchariſtie.

Promeſſe de l'inſtitution de ce Sacrement; murmures des Juifs; ſcandale de quelques-uns même des diſciples de Jeſus-Chriſt; diſpoſition bien différente dans l'eſprit & le cœur des Apôtres. Ce qu'ils comprirent dès-lors, mais qui leur fut dévoilé plus clairement dans la ſuite.

Hiſtoire de l'inſtitution du Sacrement de l'Euchariſtie. Quelle en eſt la matiere? De quel pain l'Egliſe La-

tine se sert-elle pour la consécration? Raison de cet usage. Quel pain l'Eglise Grecque emploie-t-elle ? Cette différence d'usage influe-t-elle sur la validité de la consécration ? A quel usage chaque Prêtre doit-il s'attacher? L'Evangile nous apprend-il ce qu'il y avoit dans le calice, que Jesus-Christ bénit & qu'il donna à ses Apôtres? Qu'est-ce que la tradition nous enseigne sur ce sujet? Importe-t-il quelle soit la couleur du vin dont on se sert? Quelle est la forme de ce Sacrement? Par qui a-t-elle été instituée? Pourquoi est-elle précédée d'une priere?

Qu'est-ce que les especes Eucharistiques contiennent, après qu'on a prononcé les paroles de la consécration? Ce que ces paroles opéreroient étant considérées en elles-mêmes, & pourquoi ont elles été appellées par les Peres une épée tranchante? Comment donc le sang, l'ame & la divinité de Jesus-Christ se trouvent-ils sous l'espece du pain? & de même, comment le corps, l'ame & la divinité de Jesus-Christ se trouvent-ils

ſous l'eſpece du vin? En quel état ces paroles mettent-elles Jeſus-Chriſt ſur nos Autels? De quel terme l'Egliſe ſe ſert-elle pour exprimer le changement qui ſe fait de la ſubſtance du pain & du vin en la ſubſtance du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt? Par qui cette expreſſion a-t-elle été conſacrée? Quatre preuves de la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt ſous les eſpeces Euchariſtiques. Réponſes aux principales objections qu'on peut faire contre cet objet de notre foi. Ce que devient la ſubſtance du pain & du vin après les paroles de la conſécration? Différens exemples que les Peres donnent de ce changement. Pourquoi ne diviſe-t-on pas le corps de Jeſus-Chriſt, lorſqu'on diviſe l'hoſtie? Quelle eſt l'unique raiſon qu'on puiſſe & qu'on doive donner de toutes les merveilles Euchariſtiques?

Quel eſt le Miniſtre du Sacrement de l'Euchariſtie? Diſtinction néceſſaire entre la conſécration & la diſpenſation de ce Sacrement. Les Diacres peuvent-ils être miniſtres extraordi-

naires de cette diſpenſation? Comment les fideles le recevoient-ils autrefois, & par qui leur étoit-il adminiſtré pendant le cours de la ſemaine? Qui ſont ceux auxquels on peut conférer ce Sacrement? Différence de la conduite qu'on a tenue dans l'adminiſtration de ce Sacrement à l'égard des enfans. Quelle eſt la regle qu'on ſuit maintenant dans l'Egliſe Latine? Que faut-il entendre par l'âge de diſcernement, avant lequel on ne doit point donner la communion aux enfans? Quelles ſont les perſonnes auxquelles on ne doit pas donner la ſainte communion?

Quel a été pendant pluſieurs ſiecles l'uſage de l'Egliſe à l'égard de la communion ſous les deux eſpeces? Comment donne-t-on la communion aux fideles, depuis le treizieme ou le quatorzieme ſiecle? Raiſons de ce changement. Les fideles qui ne communient que ſous une eſpece, n'y perdent-ils aucune grace? Quels ſont les effets de ce Sacrement? En quels termes Jeſus-Chriſt s'en exprime-t-il lui-même dans l'Evangile? Union &

incorporation qui se fait de nous-mêmes avec Jesus-Christ dans ce Sacrement. Comment ce mystere d'amour & de miséricorde s'opere-t-il en nous ? Que pouvons-nous dire alors avec saint Paul ? Augmentation, affermissement & conservation de la vie spirituelle de la grace, rendue sensible, autant que cela se peut, par la comparaison des effets que le pain matériel produit dans nos corps. Affoiblissement de la concupiscence & diminution de la violence de nos passions. Détail des suites admirables qui en résultent, soit par rapport aux objets séduisans qui nous environnent, soit par rapport aux mauvaises maximes du monde, à ses caresses & à ses menaces, soit enfin par rapport aux tentations du démon. Conduite de l'Eglise relative à ces principes, lorsqu'on étoit menacé de quelque nouvelle persécution.

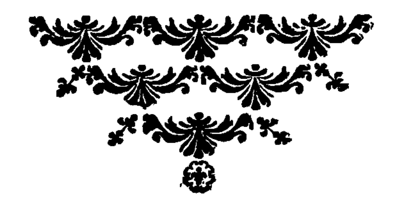
Comment le Sacrement de l'Eucharistie nous donne-t-il le gage de la vie éternelle & de la résurrection glorieuse ? Explication des paroles de Jesus-Christ sur cet article. Pour-

quoi dit-on que la ſainte Euchariſtie eſt le ſymbole & le lien de l'union de tous les fideles entr'eux ? Doctrine de ſaint Paul ſur ce ſujet : obligation qu'elle nous impoſe.

Le Sacrement de l'Euchariſtie eſt-il néceſſaire de néceſſité de moyen ? Quel eſt ſon genre de néceſſité, ſelon la doctrine de Jeſus-Chriſt même ? Quelle étoit la diſpoſition des Chrétiens des premiers ſiecles ? Comment regardoit-on alors la privation de cette nourriture ſainte ? Tiédeur & indolence de pluſieurs Chrétiens dans les ſiecles ſuivans. Précepte de la communion paſchale impoſé par le quatrieme Concile général de Latran : paroles de ce Concile.

Ceux qui communient indignement reçoivent-ils le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ? Comment l'Apôtre Saint Paul s'exprime-t-il ſur le crime d'une communion indigne ? Quelles ſont ou quelles peuvent être les ſuites terribles de ce crime dans le temps & dans l'éternité ? Diſpoſitions néceſſaires pour bien recevoir ce Sacrement. Diſtinction des diſpoſitions

éloignées & des diſpoſitions prochaines. Définition des unes & des autres. Explication détaillée des premieres. La réception de la vie de la grace les ſuppoſe néceſſairement. Explication plus étendue des ſecondes. Le Sacrement de l'Euchariſtie n'exige-t-il pas auſſi quelques diſpoſitions du corps? Quelles ſont-elles? En quoi conſiſte la communion ſpirituelle? Quand ſe doit-elle faire?



EXERCICE

DES SOURDS ET MUETS, *en* 1774.

MATIERE DE CET EXERCICE.

EN quel état le Prophete & l'Apôtre S. Paul nous enseignent-ils que nous avons été conçus & que nous sommes nés? Quelles sont les trois premieres sources de graces & de sanctification instituées par J. C. notre Sauveur pour tous ceux qui devoient être ses membres dans la suite de tous les siecles? Quels effets produisent-elles dans les ames, & quel rang tiennent-elles proportionnément à ces effets?

Les trois premiers Sacremens ayant été établis pour nous donner la vie, la force & la nourriture dans l'ordre spirituel, jusqu'à quel terme pourroient-ils & devroient-ils nous conduire avec le secours de la grace actuelle? Et cette grace est-elle jamais refusée à ceux qui la demandent avec

foi, avec humilité, avec persévérance ? Sembleroit-il donc qu'il pût encore rester quelque ressource pour ceux qui ne marcheroient pas constamment avec de tels secours jusqu'à la vraie montagne de Dieu ?

Mais qu'est-ce que J. C. notre Sauveur a prévu qui arriveroit à un très-grand nombre de ses membres, & quel nouveau moyen de réparation & de salut a-t-il institué en leur faveur, & quel est son effet ? Comment appellons-nous cette quatrieme source de grace & de sanctification ?

Définition du Sacrement de Pénitence. En quoi differe-t-il de la vertu de Pénitence ? Pourquoi a-t-il été appellé ainsi par les Peres & les Théologiens ? Mais pourquoi aussi plusieurs d'entr'eux l'ont-ils nommé l'exomologese, le Sacrement de réconciliation, le Sacrement de l'absolution, l'imposition des mains, la communion & la paix, le second baptême, le baptême laborieux, la seconde planche après le naufrage.

En quels termes J. C. avoit-il promis l'institution de ce Sacrement, &

quand l'a-t-il réellement inſtitué ? Que ſignifient les termes de lier & de délier, de remettre & de retenir les péchés ? En quelles occaſions les Miniſtres de l'Egliſe font-ils uſage de ces différens pouvoirs qui leur ont été donnés par Jeſus-Chriſt ? Pourroit-on dire que les paroles de ce divin Sauveur ne doivent s'entendre que du pouvoir de baptiſer & de prêcher l'Evangile ? Explication détaillée de ſept principales différences entre ce Sacrement & celui du Baptême.

Quelle eſt la matiere du Sacrement de Pénitence ? Qu'eſt-ce que le Concile de Trente enſeigne ſur cet article ? Comment les paroles de ce Concile ſont-elles expliquées par quelques Théologiens, qui croient que l'impoſition des mains eſt la matiere de ce Sacrement ? Quelle en eſt la forme dans l'Egliſe Latine ? Eſt-elle la même dans l'Egliſe Grecque ?

Quels ſont les Miniſtres de ce Sacrement ? Quand reçoivent-ils le pouvoir de le conférer ? Cependant les Evêques & les Prêtres peuvent-ils indiſtinctement entendre les confeſ-

ſions des fideles dans tout Dioceſe & dans toute Paroiſſe ? Détail des regles de diſcipline de l'Egliſe à cet égard. Exception particuliere admiſe par le ſaint Concile de Trente pour le cas de néceſſité.

Les pécheurs peuvent-ils par eux-mêmes ſe diſpoſer à la grace de la juſtification ? Comment ſaint Thomas & le Concile de Trente nous enſeignent-ils qu'on peut s'y diſpoſer ? Conformité entiere entre le ſaint Docteur & le Concile, quoique le premier parle d'un pécheur pénitent, qui ſe diſpoſe à recevoir la grace de la juſtification par l'Abſolution ; & le ſecond, d'un infidele qui ſe diſpoſe à recevoir cette grace par le Baptême.

L'excitation & le ſecours de la grace, la foi, la crainte, l'eſpérance, le commencement d'amour de Dieu, la haine du péché, enfin le changement de vie ſe trouvent également dans l'un & l'autre texte. On préſentera, ſi quelqu'un le demande, ces deux textes, celui du ſaint Docteur & celui du Concile, ſur deux colonnes à côté l'une de l'autre, pour en montrer la parfaite reſſemblance.

Quelles ſont les trois parties du Sacrement de Pénitence ? Une ſeule des trois peut-elle ſuppléer aux deux autres totalement ou en partie, en cas de néceſſité ? Quelle eſt celle qui peut ſuppléer aux autres, & à laquelle aucune autre ne peut ſuppléer ?

Qu'eſt-ce que la contrition ſelon le Concile de Trente ? Quelles qualités cette contrition doit-elle avoir ? Que faut-il entendre par une contrition *intérieure ?* Détail de pluſieurs ſignes extérieurs, qui ne l'annonceroient pas infailliblement. Qu'eſt-ce qu'une contrition *ſurnaturelle ?* En quoi ſe différencie-t-elle de celle qui ne l'eſt pas ? Qu'eſt-ce qu'une contrition *ſouveraine ?* & pourquoi la contrition doit-elle avoir cette qualité ? Pour que la contrition ſoit ſouveraine, eſt-il néceſſaire que la douleur d'avoir offenſé Dieu ſoit la plus ſenſible de toutes les douleurs ? Qu'eſt-ce que c'eſt enfin qu'une contrition *univerſelle ?* & ſur quels péchés doit-elle néceſſairement s'étendre ?

Quelles ſont les marques d'un ferme propos de ne plus pécher ? Qu'eſt-

ce que c'eſt que changer de vie ? Que doit-on entendre par les mauvaiſes habitudes ? Comment ſe ſont-elles formées ? comment peuvent-elles ſe détruire ? Que faut-il entendre par les occaſions prochaines du péché ? Pourquoi faut-il les éviter ?

Peut-on appeller contrition parfaite toute contrition qui ne renferme pas les ſix diſpoſitions dont parlent ſaint Thomas & le Concile de Trente, & à laquelle il manque quelqu'une des quatre qualités que nous avons exprimées ci-deſſus ? Comment au contraire doit-on l'appeller ? De cette double queſtion naît une différence ſenſible entre la contrition parfaite & la contrition imparfaite, & dont l'intelligence eſt vraiment à la portée des ſourds & muets.

Quel effet le Concile de Trente attribue-t-il à la contrition qui eſt *parfaite par la charité* ? Quelle eſt la différence de ſentimens entre les Théologiens ſur l'explication de ces paroles, *parfaite par la charité* ? Mais en quel point eſſentiel, & qui eſt de foi, ſelon le Concile de Trente, ſe réuniſ-

ſent-ils par rapport à la cauſe principale de la réconciliation du pécheur, lorſque cette réconciliation précede la réception du Sacrement ?

Quel eſt, ſelon ce ſaint Concile, l'effet de la contrition imparfaite ? A quelle proportion diſpoſe-t elle le pécheur plus ou moins prochainement à recevoir la grace de la juſtification par l'abſolution ? Cette diſpoſition eſt-elle complétement prochaine, tant qu'il y manque la derniere diſpoſition énoncée par ſaint Thomas & par le Concile de Trente ?

Cette ſixieme diſpoſition étant, comme dit ſaint Thomas, *un mouvement de crainte filiale*, & le reſpect pour Dieu (*propter reverentiam Dei*) en étant le caractere diſtinctif, quelle eſt l'eſpece d'amour qui en eſt inſéparable, ſelon ce même ſaint Docteur ? Toute eſpece de crainte qui n'eſt point accompagnée de cette ſixieme & derniere diſpoſition, ſuffit-elle pour recevoir par l'abſolution la grace de la juſtification ?

Que prononce le Concile de Trente (Seſſ. 6, *de la Juſtification*), contre

ceux qui disent que, sans l'opération prévenante du Saint-Esprit & sans son secours, un homme peut croire, espérer, aimer ou se repentir, comme il faut, pour que la grace de la justification lui soit conférée? Qu'est ce que c'est qu'aimer Dieu comme il faut pour que cette grace soit conférée?

Qu'est-ce que la confession? Comment est-elle une suite nécessaire du pouvoir donné par J. C. aux Ministres de l'Eglise? Explication très-détaillée de ce qu'on doit répondre à ceux qui regardent la confession comme un joug insupportable.

Que doit-on faire avant que d'aller à confesse? Sur quoi faut-il s'examiner? Que doit-on entendre par les devoirs généraux du christianisme, & par les obligations particulieres de son état? La conversion est-elle une disposition absolument nécessaire pour que la confession soit légitime? Que suffit-il pour qu'elle le soit? Que doit dire le pénitent lorsqu'il est dans le tribunal? Quelle priere le Prêtre récite-t-il sur lui? Qu'est-ce

que le pénitent doit dire ensuite?

Quelles qualités la confession doit-elle avoir? Que faut-il pour qu'elle soit *entiere?* Que doit-on entendre par le nombre de ses péchés? Qu'arriveroit-il, si on retenoit volontairement quelque péché mortel? Que faut-il entendre par les qualités différentes & les circonstances considérables des péchés? N'y a-t-il pas lieu de craindre d'être méprisé par le Prêtre auquel on déclare ses péchés? Qu'arrivera-t-il au contraire? Dans quels sentimens le pénitent doit-il entrer, pour que sa confession soit *humble?* Que doit-il éviter pour que sa confession soit *simple?* Quelle attention doit-il avoir pour que sa confession soit *prudente?* Que doit faire le pénitent après que sa confession est finie? Quelles prieres le Prêtre récite-t-il alors? Comment doit-on écouter les avis qu'il donne?

Qu'est-ce que la satisfaction? Quand le Prêtre l'impose-t-il? Quelle regle le Concile de Trente prescrit-il aux Prêtres dans l'imposition des pénitences? A quoi exige-t-il que ces pénitences

pénitences puissent servir? Comment les Ministres de l'Eglise se conduisoient-ils anciennement dans l'imposition des pénitences? N'y avoit-il pas dès-lors des pénitences secretes? La pénitence publique a-t-elle été la même dans toutes les Eglises? En quoi consistoit celle qui a été la plus célebre, & combien renfermoit-elle de degrés? Explication de chacun de ces degrés.

Pendant plus de mille ans, quelle regle les Prêtres devoient-ils suivre dans l'imposition des pénitences? Qu'étoit-ce que les Canons pénitenciaux? L'Eglise exige-t-elle maintenant des pénitences publiques? Et un Confesseur particulier seroit-il en droit d'en imposer? Mais qu'est-ce que le Concile de Trente ordonne encore? Les pénitences qu'on impose aujourd'hui étant légeres en comparaison des anciennes, quelle vérité enseignée par saint Augustin les pénitens doivent-ils se rappeller à eux-mêmes?

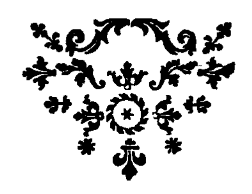
Quelles sont les œuvres de pénitence par lesquelles nous pouvons

ſatisfaire à la juſtice de Dieu ? Que faut-il entendre par la priere ? Que faut-il entendre par le jeûne ? Que faut-il entendre par l'aumône ? Comment ces œuvres ſatisfactoires peuvent-elles être agréables à Dieu ? Ne doit-on pas auſſi ſatisfaire au prochain ? Comment cela ſe peut-il faire ?

Qu'eſt-ce que l'Abſolution ? En quels termes eſt-elle conçue ? Qu'eſt-ce que le Concile de Trente nous enſeigne par rapport à l'Abſolution ? Réponſe qu'on doit faire à quiconque objecteroit que Dieu ſeul peut remettre les péchés. Détails des différens effets que l'Abſolution produit dans ceux qui la reçoivent avec de bonnes diſpoſitions. Pourquoi l'Abſolution produit-elle tous ces effets ?

Qui ſont ceux auxquels le Sacrement de Pénitence eſt abſolument néceſſaire ? Doctrine du Concile de Trente ſur cette néceſſité : conſéquence qui en réſulte. A quoi s'expoſent les pécheurs qui different de ſe confeſſer de leurs péchés mortels ? S'ils different plus d'un an, que com-

mettent-il par cela ſeul, & pourquoi? A qui la confeſſion annuelle ordonnée par le quatrieme Concile général de Latran doit-elle être faite ? Quelle eſt la doctrine de l'Egliſe par rapport aux confeſſions plus fréquentes ? Quelle eſt la coutume générale obſervée par tous les fideles dans leur derniere maladie, lors même qu'ils ne ſe ſentent coupables d'aucun péché mortel ?



ORATIO

Ab uno è Surdis Mutisque ineunte Exercitio pronuncianda.

Sapientia aperuit os mutorum, & linguas infantium fecit disertas. (Sap. x. 21).

QUANDONAM perpetrata fuerit ista divinæ Sapientiæ operatio meministis, Auditores ornatissimi. Præ timore ingravescentis in dies oppressionis, ne mutire quidem audebant Israelitæ, quamdiu sub duro servitutis Ægyptiacæ jugo detinebantur.

Ut autem *inimicos illorum demersit* Deus *in mare, & ab altitudine inferorum deduxit illos, tunc Sapientia aperuit os mutorum, & decantaverunt nomen sanctum Domini.* Quin etiam stupendi hujus miraculi inopinatus aspectus, vel imperitorum, vel puerorum linguas disertas fecit, & *victricem Dei manum laudaverunt pariter.*

Si autem mea me non fallit opinio, Auditores ornatissimi, ad nos etiam ab ipso ortu surdos mutosque sacer

hic textus facili negotio potest accommodari. In iniquitate concepti & in peccato nati, cæteris indultam & loquendi & audiendi facultatem nobiscum non intulimus in mundum.

Justus es, Domine, & rectum judicium tuum : demonstras in duplici quâ laboramus infirmitate, quid omnibus debeatur.

Absit tamen à nobis, Auditores ornatissimi, ut vos ad deplorandam vicem nostram inducamus. Imo cum prophetâ dicere liceat : *Venite, audite, & narrabo, omnes qui timetis Deum, quanta fecit animæ nostræ.*

Æterna Dei Sapientia *attingens à fine usque ad finem fortiter, suaviterque disponens omnia*, dum discerneret pœnas, medicinam utique præparabat.

Scilicet in ordine & præparatione beneficiorum Dei, quibus certissimè liberantur, quicumque liberantur, institutionis nostræ & modum pariter & ministrum divino decreto non ambigimus esse destinatos.

Pretiosam gratiarum concatenationem, quibus Institutorem nostrum liberandum esse confidimus, unus in-

ter alios annulus connectebat. Præparanda erat voluntas ejus à Domino , ut ad Surdos Mutosque in fide erudiendos animum adjungeret.

Hujus itaque dum misereretur Deus optimus & sapientissimè providus , nostræ simul æternæ saluti consulebat. Natalium ordinem sic disposuit dispensatio decretorum , ut ille ante nos oriretur , qui stato præordinatoque tempore nos esset instituturus , tum ad efformandos distinctæ loquelæ sonos , tum ad intelligendas fideī nostræ veritates.

Igitur discretæ ætatis annos vixdum attigeramus , cùm occurrit nobis ac veluti se sponte obtulit paratum ab æterno præsidium , quod nobis nequidem in mentem venerat , vel quærere , vel etiam desiderare. Ducente nos , ut ita dicam , ad manum divinâ Providentiâ , obvius stetit ille , quem in opus , ad quod assumpserat eum , æterna Sapientia sibi segregarat.

Quid ergo contigit , Auditores ornatissimi ? Sensûs unius defectum alterius sensûs ministerium supplevit.

Aſcendit per feneſtras ſacra doctrina, quæ non poterat per januam introïre: id eſt, oculorum auxilio ars magiſtra nos edocuit, quidquid ſcientiæ & veritatis aurium organo cæterorum hominum mentibus infunditur.

Lux in tenebris luxit. Dei exiſtentiam, quam ne ſuſpicabamur quidem, ejuſque proprietates & opera didicimus. Quin etiam præcipua Religionis noſtræ myſteria, ejuſque & ſacramenta & præcepta mente aſſecuti, ſacræ doctrinæ copiam hauſimus, forſitan pleniorem, quàm ſi noſtræ naſcendo patefactæ fuiſſent aures, & vinculum linguæ reſolutum.

Hic tandem inſperatæ beneficentiæ cumulus. Labia noſtra Deus aperuit, & os noſtrum annuntiat laudem ejus.

Quidni ergo, Auditores ornatiſſimi, ad nos etiam pertinêret iſtud Sancti Spiritûs oraculum, *Sapientia aperuit os mutorum, & linguas infantium fecit diſertas?*

Unum ſupereſt in votis. Faxit per gratiam ſuam Deus clemens & miſericors, *ut ſerviamus illi in ſanctitate &*

justitiâ, coram ipso, omnibus diebus nostris!

Ab æternò destinata, per Christum autem mediatorem nostrum in cruce comparata hæc sunt beneficia Dei, quibus nos certissimè liberandos spes nostra in sinu nostro est.

Cessent ergo querelæ, gemitus & suspiria sortem nostram dolentium. Tristitia in gaudium vertatur, nostræque finem imponamus orationi, dirigendo ad vos, Auditores ornatissimi, consolatoriam hanc invitationem, *Magnificate Dominum nobiscum; & exaltemus nomen ejus in idipsum.*

FIN.

